

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Compte rendu de la séance du 25 JANVIER 2021

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis en visioconférence sur la convocation en date du dix-neuf janvier deux mille vingt et un qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Étaient présents :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Gauthier CARON-THIBAULT, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Audrey PULVAR, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Yohann ROSZÉWITCH, Julien ROUET, Pacôme RUPIN, Antoine SIGWALT, Christel TORIELLO, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN

Absent(s) excusé(s) : Néant

Arrivée d'Audrey PULVAR à 18h34

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 18h05.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

PC-2021-03 – Réunion du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée

PC-2021-01 – Désignation du secrétaire de séance

PC-2021-02 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Centre de vaccination à la Mairie de Paris Centre

Centre d'accueil Halte-Oasis

Écoles et petite enfance

Coordination des interventions dans l'espace public

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2021 DAC 493 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Claude-Adrien Helvétius et Anne-Catherine de Ligniville d'Autricourt, 8, rue Sainte-Anne à Paris 1^{er}

2021 DEVE 04 – Dénomination « Jardin des Arts-Albert Schweitzer » attribuée à l'espace vert situé 18, rue de l'Hôtel de Ville (Paris Centre). Abrogation de l'arrêté du 5 juin 1972

2021 DAC 04 – Signature d'avenants à conventions d'équipement avec 5 structures de spectacle vivant (2^e, 5^e, 10^e, 19^e, 20^e)

2021 DAC 366 – Subvention (263 900 euros) à 27 associations œuvrant dans le domaine de la mémoire et signature de deux conventions

2021 DAC 367 – Subvention (5 000 euros) à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine Artistique, dite Union REMPART

2021 DAC 373 – Subvention (6 000 euros) à la Société française de photographie

2021 DAC 687 – Classement au titre des monuments historiques, en tant qu'ensemble mobilier historique, de deux ornements (ensemble de textiles liturgiques) de Saint-Germain l'Auxerrois

2021 DAE 15 – Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (1 414 euros) – Signature des conventions afférentes à ces indemnités

2021 DAE 36 – Animation de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville (4^e) – Convention d'occupation du domaine public

2021 DAE 48 – Subvention (4 000 euros) à l'association des commerçants de l'îlot de la rue du Pont Louis-Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (4^{ème})

2021 DASCO 02 – Collèges publics et lycées municipaux – Dotation de fonctionnement (40 707 euros), subventions d'équipement (2 056 925 euros) et subventions pour travaux (135 773 euros)

2021 DASCO 06 – Modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques de Paris pour l'année 2021-2022

2021 DASES 11 – Signature de 30 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 30 associations gestionnaires de centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (6 345 419 euros) pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2021

2021 DDCT 08 – Adoption de la nouvelle charte du budget participatif

2021 DLH 38 – Modification des garanties d'emprunts de 5 programmes de rénovation et de création de logements sociaux demandées par IMMOBILIÈRE 3F

2021 DVD 09 – Parcs de stationnement Notre-Dame (4^e) et Cardinet (17^e) – Autorisation de résiliation anticipée de la convention de concession

VŒUX

VPC-2021-01– Vœu déposé par le groupe Europe Écologie Les Verts relatif à la fermeture du marché aux oiseaux du marché aux fleurs, île de la Cité (4^e)

VPC-2021-02– Vœu déposé par le groupe Europe Écologie Les Verts relatif à une signalétique plus claire de la piste cyclable de la rue de Rivoli

VPC-2021-03– Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux relatif aux archives LGBTQI

VPC-2021-04 – Vœu déposé par Pacôme RUPIN pour le groupe Indépendants et Progressistes relatif à la restructuration de l'Espace Jeunesse et Sport au 7, rue de la Ville Neuve dans le 2^e arrondissement et sa réouverture au public

QUESTION

QPC-2021-01– Question orale au Maire de Paris Centre posée par Pacôme RUPIN pour le groupe Indépendants et Progressistes, relative à la vente d'oiseaux sur le marché aux fleurs

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bonsoir à tout le monde et bonne année puisque c'est le premier conseil de l'année, conseil de secteur de nos quatre arrondissements. Bienvenue à tout le monde, merci de vous être connectés. Merci à l'administration, à la direction de l'Informatique de la Ville de nous aider pour ce premier conseil dématérialisé. Il l'est pour des raisons qui sont liées au regain de vivacité du virus et aussi parce que nous avons consacré la salle des fêtes de la Mairie de Paris Centre à un centre de vaccination depuis lundi dernier. Les vaccinations battent leur plein et nous en reparlerons, nous avons injecté toutes les doses qui étaient à notre disposition.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

PC-2021-03 – Réunion du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons commencer la séance par le vote d'une première délibération qui porte précisément sur le fait d'approuver la tenue de cette réunion par voie dématérialisée. Nous faisons les choses un peu dans un ordre inversé puisque dans un instant, Catherine ARRIAL, la Directrice générale des Services, présentera les modalités de fonctionnement du conseil de secteur en visio-conférence. Mais nous pouvons avancer la communication pour expliquer avant de voter.

Catherine ARRIAL, Directrice générale des services de Paris Centre

Je vous propose qu'on passe avec le mode dématérialisé, à la fois avec le *chat* et avec le système de la main levée. Chacun d'entre vous, en se positionnant sur son nom dans la partie « Participants » qui se trouve en bas à droite et en déroulant le menu, peut « lever la main ». C'est le dispositif que je vous propose pour prendre la parole. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, vous levez la main.

Quant au vote, nous prendrons notre temps, cela pourra être un peu fastidieux et je vous prie de nous en excuser par avance, le Maire annoncera à chaque fois les possibilités de vote. Il commencera par les « contre » : vous levez la main et vous vous signalez dans le *chat*. Vous laissez un instant afin que nous puissions compter. On passe ensuite aux « abstentions » selon le même principe, puis « ne prend pas part au vote », même principe. De cela, nous en déduisons le vote. Si tu le souhaites, Ariel, je fais un récapitulatif.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je propose que nous fassions un petit exemple en prenant la première délibération, celle qui autorise ce conseil par voie dématérialisée. Qui vote contre ? Si c'est le cas, vous le dites dans le *chat*. Je ne vois pas de vote contre. Qui

s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? J'en déduis que tout le monde a voté pour. Est-ce bien juste ? Si quelqu'un n'a pas voté pour, qu'il se manifeste.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Cela semble marcher. Le public peut désormais se connecter et nous écoute et nous regarde.

Catherine ARRIAL, Directrice générale des services de Paris Centre

Nous l'accueillons avec plaisir.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous saluons le public et lui souhaitons une bonne année. Vous savez que cette année nous n'avons pas de cérémonies de vœux en salle des fêtes, c'est malheureux. Les conditions sanitaires nous en empêchent. Mais nous avons fait quelques petites cérémonies dont j'espère que vous avez vu les vœux du Maire au nom du Conseil municipal suivis d'une retransmission exceptionnelle, un partenariat avec la Comédie française, j'espère que vous avez pu voir les *Fourberies de Scapin* la semaine dernière. Je vous réitère nos vœux et les réitère au public. Nous aurons une autre manière de célébrer le début de l'année en soutenant nos commerçants et le pouvoir d'achat de nos habitants, c'est la tombola dont nous dirons un mot en fin de séance

PC-2021-01 – Désignation du secrétaire de séance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons sur les délibérations propres de ce conseil, avec la désignation du secrétaire de séance, en l'occurrence de la secrétaire de séance, puisque c'est le tour de Corinne. Est-elle connectée ?

Corinne FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Oui, je suis arrivée.

Jean-Paul MAUREL, Conseiller délégué de Paris Centre

Sans vouloir être trop formel, le conseil d'arrondissement est ouvert et tu n'as pas déclaré que le quorum était atteint.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons le quorum en effet, de façon assez visible, mais en revanche je n'ai pas parlé des pouvoirs car à ma connaissance, il n'y en a pas. Mais si je me trompe, c'est le moment de le dire. Quelqu'un porte-t-il un pouvoir ?

Je vous propose que nous votions et Jean-Paul a raison, pour respecter les formalités du vote de la désignation de la secrétaire de séance. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des non-prises de part au vote ? Non plus, Corinne est donc la secrétaire de séance à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

PC-2021-02 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Avant de rentrer dans les projets de délibération soumis pour avis avant le Conseil de Paris, je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Je trouve personnellement indispensable de rappeler le nombre de voix pour, de voix contre et d'abstentions. Il est bien de compter pour que cela soit ensuite porté au procès-verbal de séance. Cela n'a pas toujours été le cas et il m'a été dit que cela serait fait désormais.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Absolument ! C'était une demande. J'ai annoncé l'unanimité pour les trois délibérations d'aujourd'hui. Concernant les procès-verbaux, ils indiquent désormais, et Catherine me l'a confirmé, la mention du nombre de voix pour chaque type de vote. Et vous avez la possibilité de le vérifier. Je précise que le procès-verbal est envoyé aux présidents de groupes et à charge pour chacun de le vérifier.

Je vous propose de passer aux communications. La première était celle de Catherine, mais elle vient de la faire et nous verrons en marchant s'il y a des problèmes. Nous avons à la fois une Directrice des Services et un informaticien du moins pendant le début de la séance.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Centre de vaccination à la Mairie de Paris Centre

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le Centre de vaccination à la Mairie de Paris Centre est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes ce soir devant nos écrans plutôt que face à face. Ce n'est

pas la seule puisque vous savez aussi que l'épidémie reprend de la vigueur et je vous dis aussi de façon informelle que c'est vraiment le moment de faire très attention. Vous suivez tous les nouvelles, c'est vraiment un moment où il faut continuer à se protéger et ne pas céder à l'illusion que le vaccin va nous protéger parce que cela mettra un certain temps, d'autant plus de temps que l'on mettra du temps à vacciner. Mais je voulais nous féliciter collectivement de l'ouverture d'un centre de vaccination dans la Mairie de Paris Centre. Il est installé en salle des fêtes. Ce n'est pas le seul centre de vaccination, il y a aussi l'Hôtel-Dieu mais c'est le centre de vaccination municipal des quatre premiers arrondissements. Ce centre a entamé depuis lundi dernier la vaccination des plus de 75 ans et de certains types de pathologies autorisées à se faire vacciner par le gouvernement. Je voudrais saluer le fait que la Ville participe pleinement aux côtés de l'État à la campagne de vaccination. Nous avons été les premiers ouverts et c'est un sujet de fierté pour nous, nous avons été la mairie modèle, la mairie témoin, pour l'organisation d'un centre de vaccination en mairie. Tous les services de la Ville sont venus et je veux les remercier puisque nous avons été très soutenus par la Ville et en particulier par la DRH et de nombreux services, la DASES, les services sociaux, la DRH de la Ville qui gère notamment toute la partie administrative de ce centre. Je voudrais remercier aussi les équipes de la Mairie, la direction des Services, les services de mon cabinet et Edouard en particulier qui s'est beaucoup impliqué pour l'ouverture de ce centre. Et puis remercier ici à la fois mon adjointe Catherine TRONCA qui est adjointe à la fois à la Santé et aux seniors pour Paris Centre et qui a donné de sa personne puisqu'elle a été jusqu'à vacciner elle-même le premier jour. Le rôle d'adjoint peut prendre des formes multiples et il faut toujours mettre la main à la pâte comme l'a fait Catherine. Merci à Véronique LEVIEUX qui déploie, en tant qu'adjointe de la Maire de Paris aux seniors et à la solidarité intergénérationnelle, et qui a pu superviser notre centre et pourra nous dire un mot sur les autres centres municipaux de vaccination mais aussi sur ce qui se prépare et se fait dans les EHPAD et j'espère se prépare pour les résidences « senior ». Je voudrais terminer les remerciements en saluant le docteur Cécile FILIPPI qui est aussi la présidente de la CPTS naissante de Paris Centre. La CPTS de Paris Centre aura ainsi été constituée dans le feu avec cette opération de vaccination. Cécile FILIPPI est aussi la directrice du Centre de santé Yvonne POUZIN dans le 3^e et elle est la responsable du côté médical de ce centre. Je voudrais remercier aussi tous les médecins et personnels de santé, nous avons plus de 70 médecins et infirmiers qui se sont portés volontaires pour venir épauler notre service. Nous avons même trop de gens mobilisés, non pas par rapport à la nécessité de vacciner mais par rapport aux doses qui nous sont allouées. Nous aurions théoriquement aujourd'hui la possibilité de vacciner jusqu'à 1400 personnes par semaine, soit plus de trois fois ce dont nous disposons comme dotation de vaccins. Je ne reviens pas sur ce sujet douloureux. Nous sommes tributaires des commandes de vaccins des services de l'État et je

voudrais que nous soyons collectivement fiers de notre mobilisation et de notre capacité. Nous avons vacciné 444 personnes la semaine dernière, ce qui est un peu plus que le nombre de vaccins car nous avons pu en récupérer quelques-uns en plus. Nous allons continuer, j'espère, *a minima* sur cette vitesse de croisière. J'espère surtout que nous allons pouvoir collectivement en France avoir davantage de doses et que nous aurons notre quote-part pour accélérer. Catherine ou Véronique veulent-elles compléter mon propos ?

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je confirme tout ce que tu as dit et surtout j'insiste sur le fait que nous n'avons perdu aucune dose. Nous avons fait toutes les injections et cela s'est hyper bien passé. De fait nous nous adaptions un peu. Nous allons être un peu moins nombreux en médecins pour pouvoir être dans la durée car nous ne savons pas combien de temps cela va durer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci de ta mobilisation. Véronique, un petit mot sur le dispositif à l'échelle parisienne et les résidences « seniors ».

Véronique LEVIEUX, Conseillère déléguée de Paris Centre, Adjointe à la Maire de Paris

Bonsoir à toutes et tous. S'agissant des EHPAD et notamment du CASVP, nous sommes en train de terminer la première séquence, à savoir la première vaccination dans l'ensemble de nos établissements. S'agissant des autres EHPAD, une soixantaine pour le territoire parisien, qui sont gérés par des acteurs privés ou associatifs, la campagne a commencé la semaine dernière. Les choses se font à peu près comme prévu. En tous cas au niveau du Centre d'action sociale que je tiens à saluer, nous avons pu enclencher les choses un peu plus tôt. Même si nous n'avons pas d'EHPAD géré par le CASVP dans le territoire de Paris Centre, nous avons des résidences « autonomie ». Le sujet est plus compliqué puisque nous avons obtenu de la part de l'ARS dans la logique de la priorisation des publics dont font partie les résidents des résidences « autonomie » d'avoir un flux « dédié ». En fait cela n'a pas été possible. L'ensemble des résidents de ces résidences se trouvent donc traités au même titre que l'ensemble des plus de 75 ans. Nous sommes encore en train de discuter. Nous attendons des informations au niveau national mais cela démontre toute la pression et toutes les conséquences sur la gestion en flux tendu que doivent mettre en œuvre les autorités nationales, les agences régionales et départementales de santé, et qui ont des conséquences. Cette gestion est pratiquement au flacon près. Cela ne va donc pas commencer tout de suite dans les résidences « autonomie » même si les résidents ont la possibilité, quand il y aura de nouveaux créneaux, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, de s'inscrire sur les dispositifs de droit commun. Je

remercie l'ensemble des services de la DASES et du CASVP qui ont contribué à ce dispositif. Il y a une très bonne ambiance de démarrage à la mairie de Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il y a en effet une frustration compréhensible, j'ai de nombreuses personnes qui ne sont pas contentes, qui figurent dans la cible et qui n'ont pas pu s'inscrire. Outre le fait que les sites ont explosé au début pendant un moment, c'est rationné pour le moment et tous les rendez-vous ont été alloués assez rapidement, sachant qu'il fallait vérifier que tous les gens pouvaient être inscrits pour la deuxième injection qui doit être espacée de moins de quatre semaines. Tous les rendez-vous ont été pris et beaucoup de gens attendent leur rendez-vous. Nous vous tiendrons informés de l'augmentation éventuelle des doses et si de nouveaux rendez-vous s'ouvrent sur le site.

Je propose que nous passions à la deuxième communication. Je passe la parole à Shirley WIRDEN, qui est adjointe aux Solidarités et à la lutte contre l'exclusion.

Centre d'accueil Halte-Oasis

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Bonjour à toutes et tous et bonne année. Nous allons accueillir un nouveau dispositif que je vais vous détailler car il est important que tout le monde ait les éléments en main. Le centre d'accueil Halte-Oasis qui a ouvert en 2017 dans le 9^e arrondissement est un centre ouvert aux jeunes se présentant à Paris comme mineurs non accompagnés. Il offre à une cinquantaine de jeunes un temps de repos et de mise à l'abri pour une nuit. C'est ouvert de 18h à 9h, jusqu'à trois nuits dans certains cas, le temps de leur évaluation, mineurs comme majeurs par la Croix Rouge au sein du dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers. Chaque jour les mineurs sont orientés vers le site par les services de l'Aide sociale à l'Enfance et la Croix Rouge. Il n'y a pas d'admission en direct. Chaque jeune est accompagné le soir et raccompagné le matin par un accompagnateur. Le dispositif fonctionne avec une équipe pédagogique et une autre équipe d'agents de sécurité. Paris compte 13 lieux de ce type. Ces lieux d'accueil temporaires permettent aux jeunes de prendre une douche, un repas du soir, de dormir et de prendre un petit-déjeuner. Des activités culturelles et sportives sont proposées grâce aux partenariats avec les associations du quartier.

Je vous parle du centre du 9^e parce qu'il ferme ses portes le 15 février. Le bâtiment qu'il occupe actuellement sera transformé en logements sociaux. L'Aide sociale à l'Enfance de la Ville de Paris qui pilote ce dispositif vient de trouver un point de chute pour ce centre au sein des locaux de la MIJE de la rue des Barres, dans le 4^e arrondissement. La MIJE ne rouvrira ses portes qu'au printemps 2022, étant actuellement en grande difficulté financière comme c'est le cas pour de

nombreuses structures. Ce centre est géré par l'opérateur COALLIA que nous connaissons tous car il gère des structures pour personnes âgées. Je précise que les locaux de la MIJE de la rue des Barres ont été proposés à la Préfecture de police comme possible lieu de réquisition pour la mise à l'abri hivernale des publics les plus fragiles. Cette proposition avait été faite par la Maire au Préfet de police. Elle n'avait pas été mobilisée. Nous sommes toujours en recherche active de davantage de lieux pour ces publics. Nous avons très récemment pris connaissance de ce projet qui devrait démarrer dans les prochains jours. Nous n'avons pas encore de date d'ouverture connue. Il devrait ouvrir pour une année complète. Nous avons informé le conseil de quartier St-Gervais dès réception de l'information avant de proposer une réunion d'information destinée aux riverains. Nous allons également mobiliser le tissu associatif local afin de favoriser une bonne inscription de ce dispositif dans le quartier. Ce dispositif ne pose aucun problème dans les 13 sites parisiens actuellement ouverts. Il est géré d'une manière très rigoureuse. Nous avons toutefois demandé à COALLIA et à l'Aide sociale à l'Enfance d'être particulièrement attentifs pour éviter toute nuisance et de se tenir à la disposition des habitants qui souhaiteraient en savoir davantage ou signaler un problème.

Je profite de cette communication pour porter à votre connaissance quelques éléments de bilan concernant la halte humanitaire de la fondation de l'Armée du Salut dans la Mairie du premier arrondissement. Un comité de pilotage est ouvert à toutes et tous et en particulier aux riverains. Il est organisé chaque mois. Il y a en a déjà eu deux. Aucun problème n'a été signalé et le conseil de quartier se dit rassuré. Une visite sur le site est en cours d'organisation. La halte permet de subvenir aux besoins fondamentaux des personnes exilées en situation de campement. Au sein de cette plateforme gérée par la fondation de l'Armée du Salut, on trouve de nombreuses associations spécialisées qui interviennent dans le médical, le sanitaire, le droit, le social ou le culturel. Il faut nous en féliciter car il s'agit d'une réussite collective. Et je salue tous les acteurs mobilisés sur le terrain, ainsi que l'implication du conseil de quartier.

Depuis le 15 décembre, le nombre de passages par jour augmente graduellement. Le 16 décembre, nous avons eu jusqu'à 100 passages, sachant que les passages sont aussi les allers-retours avec les portes. Le profil type des personnes accueillies est le suivant, sans surprise : un homme de 30 ans, demandeur d'asile, en errance dans 60% des cas, venu d'Afghanistan dans 50% des cas, à la recherche d'un lieu de repos, d'un café, ainsi que d'un cours de français. Ces cours constituent l'une des demandes les plus fortes, ils sont très recherchés à la suite de la fermeture de nombreux centres d'apprentissage.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Shirley. Au passage, nous sommes très contents quant à la méthode, avec le fait de toujours essayer d'accompagner ces dispositifs en

mettant les associations locales, c'est le cas pour les cours de français, C'est très satisfaisant de voir qu'une association avec laquelle nous travaillons depuis des années a pu s'installer là et prodiguer autant de cours. C'est très réjouissant. Nous essayons par ailleurs, dès que possible, de donner l'information dans la transparence. Aussi l'information des conseils constitués, vous êtes informés ce soir, nous avons su il y a quelques jours, les conseils de quartier et puis il y aura une réunion publique. Je précise que le comité de pilotage pour la halte à la Mairie du 1^{er} arrondissement était à notre initiative. Nous l'avions annoncée dès le début des réunions publiques d'information, de même qu'à la MIJE, c'est nous qui avons identifié ce lieu fermé comme pouvant accueillir un public en difficulté. Le dispositif a ensuite été proposé par la Ville mais nous l'avions identifié dans le dialogue avec la préfecture de Région pour l'ouverture de dispositifs d'accueil, de même que nous proposons toujours la Mairie du 4^e et un certain nombre d'autres lieux. Nous aurons bientôt des informations là-dessus et j'ai vérifié auprès de la Maire du 9^e arrondissement, où sont accueillis dans des locaux de la RIVP qui vont être en travaux pour produire du logement, que tout s'était bien passé. Nous resterons attentifs et dans l'accompagnement de ce dispositif.

Je propose que nous passions à une communication sur les projets des écoles, des financements que nous avons pu soutenir avec le budget de la Mairie de Paris Centre, avec Karine BARBAGLI, première Adjointe en charge des Affaires scolaires.

Écoles et petite enfance

Karine BARBAGLI, Première Adjointe au Maire de Paris Centre

Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues et à tous ceux qui nous regardent. Tous mes vœux pour cette nouvelle année en souhaitant une bonne santé pour tous.

J'ai une communication assez longue sur les écoles et la petite enfance car l'actualité est dense et dynamique. Nous allons commencer par les financements des crèches, des écoles et des collèges.

En raison du contexte sanitaire de 2020, les budgets d'investissement, événementiel, fonctionnement, de la nouvelle Mairie de Paris Centre issus de la fusion des quatre budgets des anciens 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements ont dégagé des reliquats financiers. Nous avons alloué une partie de ces reliquats à l'éducation des jeunes enfants et des élèves de Paris Centre en finançant dès la rentrée plus de 160 000 euros de matériel et d'équipement, dont 80 000 euros pour les crèches en mobilier et structures de jeux, 72 000 euros pour les écoles qui se répartissent entre 64 000 euros pour l'achat de mobilier et de jeux en bois, 8 000 euros pour l'achat de livres pour la journée internationale des droits de l'enfant, et 14 000 euros ont été engagés pour les collèges, avec près de 1 000 euros pour chaque collège. Ces derniers ont été personnalisés avec parfois de l'équipement pour les premiers secours, du matériel informatique, ou des

instruments de musique. Avec donc une grande diversité de projets pour les collègues et un grand investissement de la Mairie pour le financement pour nos enfants.

Concernant l'actualité de mes délégations, je voulais revenir sur un premier évènement dans le cadre de la délégation de la Ville du quart d'heure et des affaires scolaires, c'est l'ouverture de la cour de l'école des Quatre-Fils qui était samedi pour la première fois capitale de son quartier, avec une ouverture des portes de 10h à 17h pour tous les habitants. Samedi, il faisait très froid et il pleuvait, mais malgré tout, nous avons eu un bel élan avec 28 personnes le matin sous la pluie essayant de jouer au ping-pong avec l'association de l'ASC4F et l'après-midi, avec un temps plus serein, nous avons les associations À l'Adresse du Jeu et Rue'Golotte qui proposaient des jeux en bois et un parcours de motricité pour les petits. Nous avons eu un passage de 88 personnes, avec une belle ambiance, Madame Carine ROLLAND, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture et de la ville du quart d'heure est passée avec Ariel et a pu voir la joie des gens à se retrouver en respectant les distances barrières. Pour rappel, un gardien était présent le matin et un autre l'après-midi. La DPSP est passée à deux reprises. La cour a été nettoyée afin que tout puisse reprendre lundi pour l'école. Les gens ont respecté les règles de vie il n'y avait rien dans la cour lorsque tout le monde est parti, je m'en suis assurée. Toutes les autres issues de l'école étaient bien fermées et tout s'est très bien passé. Les règles de ne pas faire du *skate*, de ne pas jouer au ballon de basket ont été respectées. Un bel élan que l'on espère continuer dans cette cour qui va devenir l'une des dix cours-oasis parisiennes financées par la Communauté européenne. Une cour qui aura vocation à être un espace vert rafraîchi mais également une cour intéressante car elle a été l'objet d'une vraie participation des élèves, de la communauté éducative, avec un vote, une idéation. Nous allons certainement faire bientôt une exposition lors d'une prochaine cour ouverte pour que tout le monde puisse voir ce processus pour arriver à la future cour. Les travaux vont commencer à partir des vacances de février pour avoir une cour ouverte dès septembre prochain. Nous vous donnons rendez-vous les prochains samedis de 10h à 17h dans la cour des Quatre-Fils.

Nous avons une autre actualité avec Florent GIRY, mon collègue adjoint en charge à la Voirie, qui est celle des rues aux écoles. Les « rues aux écoles » continuent à se développer avec une quatrième rue aux écoles mise en place le jeudi 21 rue de l'Arbre-Sec avec la pose d'une barrière. C'est une barrière fermée à clé qui fait l'objet d'une convention de gestion avec les ayants-droits dont l'école, la crèche, la Samaritaine, le Musée en Herbe, la gardienne des logements sociaux de Paris-Habitat. C'est un projet qui permet d'apaiser l'espace public devant les écoles et la crèche pour faciliter le cheminement des familles et limiter la pollution lors des entrées et sorties de l'école. Nous avons trois autres écoles où une barrière a été posée, la rue Fauconnier, la rue Poulletier et la rue Saint-Merri. Nous organisons des retours d'expérience tout au long des deux prochaines

semaines avec les riverains, les conseils de quartier, la communauté scolaire afin de faire le point sur la gestion de ces trois autres barrières.

La toute première séance du conseil des parents de crèches aura lieu demain soir, en « visio ». Nous avons décidé de continuer car cela permet aux parents de s'impliquer dans la vie de la crèche et du quartier.

Un bref retour sur la commission de crèches du 9 décembre. Il s'agissait de la deuxième commission de Paris Centre, qui a aussi eu lieu en « visio » avec les directrices et directeurs de crèches qui ont joué le jeu. Ce n'est pas évident de faire une première commission en « visio » puisqu'on parle de dossiers d'enfants anonymisés. Cela s'est bien passé et je voudrais souligner une bonne ambiance d'entraide des directrices entre elles. En ce moment il y a beaucoup de pression sur les agents, les puéricultrices, les éducatrices, les ATE et elles se sont vraiment aidées pour pouvoir parfois prendre davantage d'enfants dans une crèche lorsque dans une autre le personnel était réduit. Nous avons attribué les places selon les critères transparents d'équité : la domiciliation dans le secteur, l'obligation d'activité professionnelle des parents ou une recherche active d'emploi, le niveau des ressources, les signalements PMI, médicaux ou sociaux. 194 dossiers ont été présentés pour un total de 158 places. Le ratio global de satisfaction est de 81% des demandes. La section des moyens et la section des grands ont un taux de satisfaction de 100% avec un peu moins de places chez les bébés puisque nous sommes en cours d'année. La prochaine commission aura lieu en mars puisque nous tenons à quatre commissions par an pour faciliter la vie des parents.

Un nouveau conseil va débuter mercredi, que je vais co-animer avec ma collègue Raphaëlle REMY-LELEU, c'est le conseil des enfants qui aura lieu pour la première fois, toujours en « visio ». Il est constitué de deux enfants par école élémentaire, au niveau CM2 en parité, et deux collégiens par collège, en parité également sur les sept collèges. En tout 21 écoles fois 2, plus 7 collèges fois 2. Un beau programme, je dis merci au cabinet et à Hortense en particulier pour tout son travail pour que cela puisse avoir lieu. Ces enfants vont pouvoir être formés pour développer leur esprit critique et vont aussi rencontrer du personnel de l'agence de l'écologie urbaine pour être sensibilisés à tous les problèmes environnementaux. Ils auront également des interventions sur la lutte contre les discriminations, le harcèlement, le droit des enfants, également une partie solidarité avec l'intervention de la Croix-Rouge. Ils pourront participer aussi au nouveau projet territorial de la CAF et de la DASC. Ils auront à développer un projet. Nous avons réfléchi à un projet réalisable en « visio », c'est celui de partager leurs bons plans de Paris Centre où ils nous guideront sur des outils « high tech » que nous ne maîtrisons peut-être pas nous-mêmes. C'était un engagement d'Ariel de faire ce conseil des enfants et nous débiterons ce mercredi. Il y aura une séance par mois. Avec cette dynamique, nous traduisons en actes notre engagement auprès des établissements qui accueillent les plus jeunes habitants de Paris Centre. Je

rappelle notre volonté active et résolue pour maintenir et attirer les familles dans Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine BARBAGLI. Karine a aussi les familles dans sa vaste délégation et vous voyez qu'on agit très vite, beaucoup nous avaient conseillé à la Ville de passer une année mais nous tenions à créer ces nouvelles commissions. Elles sont toutes nouvelles à Paris Centre mais certaines sont vraiment nouvelles et n'existaient nulle part. Je pense à la commission, au conseil des parents de crèche, je pense à ce conseil municipal des enfants. L'idée est de travailler tous les âges de la vie, que ce soit à travers ces conseils, à travers les cours-oasis, demain les rues aux enfants. Nous avons un peu d'expérience dans le centre de Paris, nous avons servi de modèle que ce soit pour les rues aux enfants ou sur les rues aux écoles. Il en existait deux dans le 4^e et une dans le 2^e, deux écoles dont les parvis avaient été fermés ou créés à Saint-Merri ou à Hospitalière Saint-Gervais et à Charlemagne. Nous continuons sur cette lancée. L'idée est de faire du centre de Paris et de tout Paris le plus bel endroit pour tous les âges de la vie. Merci à Karine de son engagement dans ce sujet et de faire aussi, en ce qui concerne les rues aux écoles, avec Florent GIRY, adjoint à la Mobilité, qui va présenter la démarche dans laquelle nous allons coordonner ces travaux dans l'espace public.

Coordination des interventions dans l'espace public

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci, bonsoir à tous. Je vais être assez bref car il s'agit d'une démarche qui commence et nous aurons l'occasion d'en reparler. Nous tenions à vous annoncer ce soir en conseil municipal le lancement de la démarche de coordination des interventions dans l'espace public. Jacques BAUDRIER, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la construction publique et du suivi des chantiers, a officiellement ouvert cette démarche en fin de semaine dernière. Il y a d'ailleurs des articles de presse sur le sujet avec une carte des quartiers concernés. Cette démarche porte le nom de « Embellir votre quartier » et vise à traiter chaque quartier de Paris progressivement, en échelonnant les interventions dans l'espace public dans le temps. Le fil conducteur de cette démarche est d'être plus efficient pour la coordination des travaux dans le temps et l'espace pour mieux gérer les nuisances induites et la coordination opérationnelle des interventions.

Le secteur Paris Centre sera découpé en trois quartiers au sens de cette définition. Chacun de ceux-ci seront traités progressivement tout au long de la mandature. Les interventions des concessionnaires et des projets d'aménagement, en dehors des grands axes et des projets très structurants qui se feront sur plusieurs années, seront intégrés dans la démarche. Il s'agira par exemple des interventions de renouvellement du réseau de gaz ou électrique, l'agrandissement de trottoirs, la

construction de pistes cyclables, la végétalisation. Le lancement de cette démarche à l'échelle parisienne aura lieu courant mars. Pour Paris Centre, nous organiserons une réunion publique de lancement au début du mois de mars. Je veux souligner que dès cette semaine, nous présenterons en avant-première ce dispositif au conseil de quartier. Il nous semble important qu'il puisse être dès aujourd'hui au centre du dispositif de concertation et de définition des projets. Une information complète sera transmise dès que nous aurons tous les éléments de programmation et les détails de la mise en œuvre. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information dans les jours qui viennent et tout au long de cette mandature.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci à Florent, qui est sur tous les fronts. L'idée, déjà expliquée en début de mandature, est de coordonner autant que possible les travaux qui ne sont pas les nôtres et les travaux qui sont les nôtres avec toutes les démarches. Nous allons en reparler pendant le conseil. Boris aura l'occasion d'en parler dans le cadre d'une délibération sur le lancement d'une nouvelle édition du budget participatif. L'idée est de coordonner tous les dispositifs qui impliquent de la concertation et de l'intervention dans l'espace public.

Nous avons fini avec les communications préalables. Je propose que nous passions directement aux projets de délibérations soumis pour avis avant discussion au Conseil de Paris la semaine prochaine.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2021 DAC 493 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Claude-Adrien Helvétius et Anne-Catherine de Ligniville d'Autricourt, 8, rue Sainte-Anne à Paris 1^{er}

2021 DEVE 04 – Dénomination « Jardin des Arts-Albert Schweitzer » attribuée à l'espace vert situé 18, rue de l'Hôtel de Ville (Paris Centre). Abrogation de l'arrêté du 5 juin 1972

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons deux délibérations que je vais vous présenter très rapidement. Il s'agit de la DAC 493 préparée par la Direction des Affaires Culturelles et de la DEVE 4 qui a été préparée par la Direction des Espaces Verts, mais dans les deux cas, il s'agit de délibérations dont nous avons débattu lors du dernier conseil. Pourquoi est-ce que nous en re-débattons ? Je reconnais le côté un peu kafkaïen, mais elles ont été votées au Conseil de secteur et n'ont pas eu le temps d'être votées par le Conseil de Paris. Elles pourraient l'être sans repasser au Conseil de secteur, si ce n'est que comme elles ont été votées en 2020 et que nous sommes en 2021, un point de règlement oblige à les rediscuter. Je propose que nous ne les

rediscutions pas, je pense que tout le monde les a en tête, nous les avons approuvées. Je vous propose de les revoter directement sans rediscuter. Il s'agit donc de deux plaques. Je précise un point de mise à jour. Les demandes qui avaient été formulées pour des modifications par la Mairie de Paris Centre et présentées en Conseil de secteur par Yohann ROSZEVITCH et Benoîte LARDY ont bien été prises en compte par la Ville de Paris.

Pour ces deux délibérations, DAC 493 et DEVE 04, je vous propose de les revoter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elles sont adoptées à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

2021 DAC 04 – Signature d'avenants à conventions d'équipement avec 5 structures de spectacle vivant (2^e, 5^e, 10^e, 19^e, 20^e)

Benoîte LARDY, Conseillère déléguée de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Bonjour Mesdames et Messieurs. Chers collègues, il s'agit d'avenants à des conventions d'équipement pour cinq structures de spectacle vivant, des théâtres en l'occurrence. Dans le contexte de crise sanitaire et de fermeture de ces lieux de spectacle, plusieurs projets de travaux d'aménagement ou de rénovation ont dû être reportés, soit du fait de l'indisponibilité d'entreprises, soit à cause de la trésorerie. La mise en œuvre de travaux dont certains avaient été programmés depuis plusieurs mois, a été retardée. Cinq structures ayant bénéficié de subventions d'équipement pour réaliser des travaux ont fait part de leurs difficultés pour finaliser les travaux et remplir leurs engagements. Les conventions arrivaient toutes à échéance le 31 décembre 2020. Au regard de cette situation, et pour permettre à ces différents lieux de spectacle de poursuivre leurs projets de travaux, il est proposé de prolonger d'un an les conventions d'équipement pour ces cinq structures. C'est aussi une manière de manifester notre soutien à ces lieux qui sont dans des situations gravissimes.

Cette prolongation concerne le Théâtre de la Huchette, le 104 à Paris, les Bouffes-du-Nord, les Plateaux-sauvages, et le Théâtre de la Michaudière, théâtre qui nous concerne directement puisqu'il se trouve dans le 2^e arrondissement. Il a été construit dans les années 1920, en style art déco, il s'agit du même architecte que celui du Rex. Il a 700 places et nous avons hâte d'y aller. C'est un théâtre populaire, à une époque, on disait théâtre de boulevard, avec des pièces assez joyeuses. J'espère que vous accepterez de voter favorablement cette prolongation de conventions pour un an, la nouvelle échéance étant fixée au 31 décembre 2021.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte, merci de nous faire rêver au théâtre avec ce théâtre situé sur l'enceinte de Louis XIII. Nous avons tous hâte de retourner au théâtre. En attendant, votons cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAC 366 – Subvention (263 900 euros) à 27 associations œuvrant dans le domaine de la mémoire et signature de deux conventions

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et tous. Mes chers collègues, cette délibération porte sur un soutien financier à 27 associations mémorielles en particulier sur quatre enjeux majeurs pour la transmission et le travail de mémoire. Premièrement l'esprit et la flamme des mouvements de résistance intérieure et extérieure durant la Seconde Guerre mondiale. Deuxièmement le soutien aux associations et groupements d'Anciens combattants et à leurs actions vis-à-vis de la jeunesse. Troisièmement la préservation de la mémoire de l'histoire et la mise en valeur d'archives et de sources historiques méconnues. Quatrièmement le souvenir et la mémoire de la Shoah.

Je vous propose de nous concentrer sur les associations œuvrant à Paris Centre, à savoir le Mémorial de la Shoah et par son intermédiaire, du CERCIL. Le Mémorial de la Shoah, situé au 17, rue Geoffroy-l'Asnier dans le 4^e arrondissement a pour principale activité d'administrer et de préserver l'édifice dit Mémorial de la Shoah et également les bâtiments rattachés, notamment le mémorial de Drancy. Également préserver, enseigner, transmettre la mémoire et l'histoire de la Shoah, conserver et mettre à disposition le patrimoine documentaire constitué de 34 millions de pièces d'archives, 80 000 ouvrages et périodiques et 100 000 photographies rassemblées par le Centre de documentation juive contemporaine depuis 1943. Le Mémorial de la Shoah a aussi pour objet d'enrichir ce patrimoine documentaire se rapportant à l'histoire du génocide dont furent victimes les Juifs, à l'histoire des Juifs en Europe, à la réaction des opinions publiques et des gouvernements, il a aussi pour mission d'organiser des expositions, des conférences, des réunions, des commémorations et manifestations diverses consacrées à l'histoire de l'extermination des Juifs en Europe, à leur résistance, à l'action des Justes et de tous ceux qui ont manifesté leur aide et leur solidarité envers les Juifs, de rechercher les causes profondes et lointaines de l'antisémitisme et de leurs conséquences politiques.

Il vous est proposé, dans le cadre de cette délibération d'attribuer une subvention fixée à 220 000 euros au Mémorial de la Shoah, soit en ce qui nous concerne aujourd'hui, un complément de 110 000 euros après déduction de l'acompte déjà versé pour permettre au Mémorial de la Shoah de pérenniser la préservation et la transmission de la mémoire du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale en rassemblant et en conservant les archives sur ce génocide, en

soutenant le travail des chercheurs et des enseignants, en organisant des cérémonies commémoratives, des expositions, des conférences et en enseignant l'histoire de la Shoah et des génocides aux jeunes générations. À noter qu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement de la part de la DAC qui s'accompagne généralement d'une subvention complémentaire de la part de la DASSCO d'un montant de 73 120 euros. Les montants sont stables pour des projets similaires.

Passons au CERCIL qui a pour objet de perpétuer et approfondir le souvenir des camps du Loiret et d'approfondir la recherche historique, de recueillir et publier des témoignages et de constituer des fonds documentaires et réaliser des outils pédagogiques. Le CERCIL a fusionné en 2017 avec le Mémorial de la Shoah, c'est pour cela que c'est une subvention commune, il reçoit de la part de la DAC 10 000 euros chaque année depuis 2019. Il nous est proposé d'attribuer une subvention du même montant, 10 000 euros, au Mémorial de la Shoah pour ses activités du CERCIL, Musée du Mémorial des enfants du Vel d'Hiv, son travail de mémoire sur les 4 700 enfants internés dans les camps de Baume-la-Rolande et de Pithiviers, dont plus de 4 000 habitaient Paris. Parmi les autres associations de cette délibération, nous pouvons citer l'association 24 août 1944, même si elle est domiciliée dans le 9^e arrondissement, puisque nous sommes en contact depuis quelques semaines avec elle, pour l'exposition sur la Guerre d'Espagne à la Mairie de Paris Centre et sur l'histoire de la Libération de Paris à travers la participation des antifascistes espagnols de la 2^{ème} DB. On peut également citer Les Oubliés de la Mémoire que nous connaissons bien et qui travaillent à l'édification d'un monument à la mémoire des déportés au motif d'homosexualité pendant la Seconde Guerre mondiale.

Notons que nous travaillons avec de nombreuses autres associations mémorielles à Paris Centre qui ne font pas l'objet de cette délibération. À deux jours du 27 janvier, journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité, je voulais saluer l'association Histoire et Mémoire du 3^e arrondissement qui intervient à cette occasion dans les établissements scolaires. Nous serons évidemment à ses côtés comme chaque année. Et puis pour terminer, en cette année de célébration des 150 ans de la Commune, je vous informe que nous travaillons actuellement avec le cabinet du Maire et avec l'Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Mémoire, Laurence PATRICE, à un beau programme pour les mois d'avril et mai, en espérant que la situation sanitaire nous le permettra. Il sera composé de divers événements autour de la Commune, avec des spectacles, des expositions, des films, des conférences, des visites guidées.

Je vous invite à voter en faveur de cette délibération qui concerne particulièrement le Mémorial de la Shoah et le CERCIL.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Yohann d'avoir rappelé que le CERCIL depuis 2018, qui était présidé auparavant par Hélène MOUCHARD-ZAY que je salue ici, a intégré le Mémorial de la Shoah qui devient donc cette magnifique institution qui ne s'intéresse pas seulement à la mémoire de la Shoah mais à d'autres génocides. Merci de rappeler

que le 27, mais j'en parlerai en fin de séance, nous aurons une cérémonie, très réduite cette année, pour la journée de la mémoire des génocides.

Je voudrais aussi dire, puisque cette question est souvent revenue, qu'il est logique que dans l'expansion du Mémorial de la Shoah dans ces missions, l'expansion se fasse aussi pour les murs et que l'hôtel de Chalon-Luxembourg pour lequel la Ville a largement financé l'installation du Mémorial de la Shoah qui a lui-même financé d'importants travaux dans cet hôtel classé monument historique. Les travaux sont terminés et j'espère que tout le monde pourra y aller. Je ne crois pas qu'il soit encore officiellement inauguré mais cela ne devrait plus tarder.

Je profite de ce commentaire pour accueillir Audrey PULVAR qui nous a rejoints depuis déjà un bon moment, de même que Cristel TORIELLO qui nous avait prévenus de son retard. Bienvenue au premier conseil de Paris Centre dématérialisé. Aurélien VERON a la parole.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

Je n'ai pas grand-chose à ajouter aux deux premières parties de l'exposé de Yohann ROSZÉWITCH. Le travail du Mémorial de la Shoah est très important avec la montée de la noirceur antisémite dans nos rues. Je voudrais mettre le doigt sur un élément qui nous perturbe. C'est associer ce mémorial et les associations de lutte mémorielle ainsi que le rappel de la Résistance avec la célébration des 150 ans de la Commune qui sont une action un peu à part, d'autant plus que dans la liste des associations qui vont spécifiquement commémorer la Commune, il y a en a une qui sont les Amis de la Commune 1871 qui ont, si on creuse un peu l'organisation de cette association, un caractère manifestement politique et idéologique très fort et qui s'éloigne de la neutralité et de l'engagement humaniste et universel des autres associations en particulier les deux premières catégories, le rappel de la Shoah et le rappel de la résistance et de la libération de Paris. Nous allons évidemment voter pour cette délibération mais je trouve malheureux qu'on ait associé ces trois axes et qu'on n'ait pas distingué, fait un vote séparé pour les associations qui vont même célébrer la Commune et non pas la commémorer avec un côté très positif et que je trouve idéologique. Nous soutiendrons cette délibération mais avec cette remarque malheureuse sur ce mélange. Si un vote séparé est possible, nous serons très heureux de voter pour le premier lot qui nous paraît essentiel et par contre avoir un vote plus distant avec la deuxième partie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, le point est bien noté. Je ne sais pas si Yohann veut donner une réponse rapide.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Pour préciser, j'entends le point, on est sur 27 associations très différentes les unes des autres. On est aussi sur 27 associations qui sont sur des territoires parisiens très différents les uns des autres, beaucoup d'associations de la Résistance qui

sont plutôt dans l'Ouest parisien, ça pourrait également être voté à part car il s'agit d'autres thématiques. Mais en ce qui concerne Paris Centre, il n'y a pas d'association, ni de Résistance, ni de la Commune. On travaille avec des associations pour la Commune, le Maitron notamment, mais aucune ne fait partie de cette délibération, en tous nous ne travaillons pas avec les associations de cette délibération. Pour Paris Centre, je n'ai noté que le Mémorial, le CERCIL et le 24 août 44 avec qui nous prévoyons une exposition.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour cette réponse. Il s'agit quand même d'un monument de l'histoire parisienne, de l'histoire nationale, que la Commune et c'est normal qu'on le célèbre avec des associations. Nous serons amenés à en reparler mais il me semble que toutes les associations avec lesquelles nous travaillons font un travail remarquable. Il n'y a pas de possibilité de dissocier les votes puisqu'il s'agit d'une délibération. Je la mets donc aux voix dans l'état. Il s'agit donc de la DAC 366. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité, avec les réserves qui ont été exprimées.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAC 367 – Subvention (5 000 euros) à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine Artistique, dite Union REMPART

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Chers collègues, cette délibération porte sur une subvention de 5 000 euros, à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la réhabilitation et l'entretien des monuments et du patrimoine artistique, dite Union Rempart dont le siège social se situe dans le 4^e arrondissement.

Premier mouvement français de sauvegarde du patrimoine par son importance, l'Union Rempart regroupe 150 associations locales qui mènent une action globale fondée sur la restauration, la mise en valeur et la réutilisation du patrimoine ainsi que sur la sensibilisation, l'éducation et la formation des citoyens. L'Union Rempart est reconnue d'utilité publique depuis 1982 et à travers ses initiatives en faveur du patrimoine, les associations membres de cette union permettent à un grand nombre de jeunes bénévoles de participer à des projets concrets et utiles à la collectivité. Ces jeunes participent à des chantiers de restauration de monuments qui sont des lieux d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté. Ces chantiers constituent des lieux de découverte du patrimoine et des techniques de construction et permettent d'initier les participants au travail manuel et permettent à certains d'orienter leurs choix professionnels. En 2021, l'Union Rempart souhaite participer à divers salons se déroulant à Paris, comme le Salon de l'éducation, qui lui permettront de présenter son action aux élèves et aux étudiants parisiens. Elle a également prévu d'organiser des journées d'information à Paris sur les chantiers qu'elle organise en France et à l'étranger.

Enfin elle développera ses outils de communication en diffusant ses catalogues tri-annuels, ses tracts et ses affiches dans les centres d'animation de la Ville de Paris et également auprès de la Fédération des Centres sociaux, dans les Centres d'information pour la Jeunesse de Paris, dans les écoles d'architecture et dans les lycées et écoles parisiens. Pour toucher toutes les classes d'âge, elle compte mener des partenariats avec des structures sociales agissant dans les quartiers populaires et elle proposera des bourses de mobilité aux jeunes volontaires. L'Union Rempart est soutenue par la Ville de Paris depuis 1996. Je vous propose de voter en faveur de cette subvention de fonctionnement de 5 000 euros, stable par rapport aux trois dernières années pour permettre à cette association de faire connaître son action aux jeunes Parisiens et à leurs familles.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Yohann. Ils sont en effet installés rue des Guillemites, pas très loin de l'association du Paris historique avec laquelle ils ont des liens puisque la seconde est membre fondatrice de la première. Le patrimoine est un sujet dont s'emparent les plus jeunes des citoyens et je pense que c'est dans cet esprit-là que nous aborderons la plupart de nos chantiers en les ouvrant notamment au jeune public. Je suis ravi de voter cette délibération que je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAC 373 – Subvention (6 000 euros) à la Société française de photographie

Benoîte LARDY, Conseillère déléguée de Paris Centre

Il s'agit de la Société française de photographie qui est située rue Richelieu. Cette société a été créée en 1854 par un groupe de scientifiques. Elle dispose d'une collection unique au monde, classée monument historique et qui rassemble des images et des appareils anciens, notamment 125 daguerréotypes qui sont des photos sans négatif, sur des plaques de cuivre recouvertes d'argent, également 400 calotypes, procédé permettant d'obtenir un négatif sur papier direct et de reproduire des images positives. C'est aussi une bibliothèque qui rassemble 12 000 volumes consacrés à la photographie historique et contemporaine, avec aussi 500 collections de périodiques qui viennent de 24 pays différents. On y trouve également de nombreux travaux universitaires. Il s'agit de la plus importante collection privée spécialisée en France. Les ouvrages et la bibliothèque sont consultés sur rendez-vous. Il s'agit d'une subvention de 6 000 euros proposée pour continuer et améliorer les activités. Je vous propose de bien vouloir la voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte, je ne sais pas si tu as dit qu'il s'agit aussi de la plus ancienne collection puisque la société est presque aussi ancienne que la photographie elle-même. Il est important que cela soit au cœur de Paris Centre qui est aussi un grand lieu de la photographie avec la MEP, avec le Jeu de Paume, avec la Fondation Henri Cartier-Bresson et puis les innombrables galeries. Nous sommes ravis d'avoir aussi la Société française de photographie et de voter cette petite subvention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAC 687– Classement au titre des monuments historiques, en tant qu'ensemble mobilier historique, de deux ornements (ensemble de textiles liturgiques) de Saint-Germain l'Auxerrois

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Chers collègues, nous vous proposons cette délibération de classement au titre des monuments historiques en tant qu'ensemble mobilier historique de deux ornements : l'ornement liturgique dit « Louis-Philippe » constitué de 39 pièces et l'ornement liturgique « Napoléon III », constitué de 6 pièces actuellement conservés à l'église Saint-Germain-L'auxerrois. Leurs qualités historiques et artistiques exceptionnelles justifient ce classement. L'ornement « Louis-Philippe » a été réalisé en 1837-1838 pour la réouverture de l'église Saint-Germain-L'auxerrois. Le roi Louis-Philippe avait décidé à cette occasion de ce don d'un ornement réalisé à partir de soieries comprenant des chapes, des dalmatiques, des chasubles, un grémial ou encore des voiles d'épistolier ou d'évangélaire. L'ornement « Napoléon III » vient compléter cet ensemble lors du baptême du prince impérial en 1856 dans la paroisse Saint-Germain-L'auxerrois toute proche des Tuileries. Notons que la direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France a confirmé son vif intérêt pour ce classement en tant qu'ensemble historique mobilier et la pertinence de le faire bénéficier d'une protection particulière. Le classement au titre de monument historique permet de valoriser le patrimoine de la Ville, d'assurer une meilleure protection juridique des œuvres et permet aussi à la Ville de bénéficier d'une subvention de l'État à hauteur de 33% du coût de la restauration. À noter que le dossier devra ensuite être étudié en commission nationale du patrimoine et de l'architecture d'Île-de-France qui statuera sur l'opportunité du classement des œuvres. Je vous demande donc de voter en faveur de cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On peut dire que nous avons des conseils de Paris Centre qui sont extraordinaires en enseignements historiques et artistiques. J'ai découvert ces ensembles et c'est

drôle car l'ensemble « Louis-Philippe » a été initié par Napoléon I^{er} et l'ornement « Napoléon III » par la femme de Louis-Philippe. Il y a donc une forme d'humour historique dans les dénominations. Il est très rare que l'on classe comme monument historique, et on ne pouvait pas le faire avant 2016, en tant qu'ensemble historique mobilier, ce qui est le cas de cette proposition de classement. Aurélien VERON demande la parole.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

Juste pour une remarque complémentaire sur cette très bonne nouvelle que nous allons évidemment voter. Une remarque sur l'état de délabrement de Saint-Germain-L'auxerrois. Il y a quelque chose de mystérieux dans cette église mais en tous cas il y a des fresques magnifiques qui sont malheureusement très dégradées. Je sais que la Mairie de Paris a démarré des études sur l'architecture pour vérifier s'il y avait des fuites. L'état de dégradation est avancé et j'espère que rapidement, on lancera le chantier pour restaurer ces fresques qui intéressent aussi bien les chrétiens pratiquants que ceux qui sont d'une autre religion ou qui sont athées. J'espère que l'on ira plus loin que ce classement qui est déjà une bonne nouvelle.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je confirme que l'ambition va plus loin puisque l'église Saint-Germain-L'auxerrois, qui d'ailleurs est maintenant la vraie cathédrale de Paris, c'est là que le recteur de Notre-Dame de Paris célèbre désormais les messes. Cette église fait déjà l'objet de travaux et on voit bien qu'une partie des vitraux ont été déposés pour être restaurés. Il y a des tranches de travaux qui sont prévues. Les travaux prennent du temps, pas tant pour une question de budget que pour une question de disponibilité des équipes de la Ville qui doivent superviser de nombreux travaux dans les églises. Karen TAÏEB, Adjointe au Patrimoine de la Maire de Paris a une passion pour la protection et a obtenu un budget historique et j'espère qui sera complété par du mécénat. Nous avons à cœur de protéger et de continuer à rénover l'église Saint-Germain-L'auxerrois qui est sublime. Je vous propose que nous votions la délibération en l'état. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAE 15 – Attribution d’indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (1 414 euros) – Signature des conventions afférentes à ces indemnités

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Chers collègues, chers amis, chers habitants de Paris Centre, nous allons passer à une série de trois délibérations un peu techniques moins porteuses de leçons culturelles.

La DAE 15 porte sur l’indemnisation d’un kiosquier situé boulevard Beaumarchais. La Ville de Paris a choisi de maintenir et de redynamiser le réseau parisien des kiosques de presse. La société MédiaKiosk a obtenu le marché de rénovation et de modernisation de l’ensemble des kiosques parisiens. Ce programme d’investissement est en voie d’achèvement. 360 kiosques sont implantés. Il s’agit d’un nouveau modèle plus accessible pour la clientèle, notamment pour les personnes à mobilité réduite et plus confortable pour le kiosquier. Ce plan de rénovation témoigne de l’attachement de la collectivité parisienne à la diffusion de la presse. Il y a des opérations techniques de remplacement de kiosques. Les anciens sont déménagés, les nouveaux sont installés. Ces opérations nécessitent des délais de réalisation. Pendant ce temps, les kiosques sont fermés et les kiosquiers ne perçoivent pas leurs revenus habituels. Il s’agit d’accorder une indemnité à ce kiosquier et il est proposé d’approuver le versement d’indemnités exceptionnelles et individuelles calculées proportionnellement au chiffre d’affaires presse réalisé par le kiosquier au cours des années précédentes. Leur montant en dit long sur ce que représente un tel chiffre d’affaires à l’heure actuelle, ce qui est un autre débat. Ces indemnités sont imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris. Pour Paris Centre, il s’agit du kiosque de Monsieur CLOUET situé au 1, boulevard Beaumarchais, pour une indemnité de 454 euros. Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il y a une demande d’intervention de Jean-Paul MAUREL.

Jean-Paul MAUREL, Conseiller délégué de Paris Centre

Je suis très satisfait de cette rénovation des kiosques parisiens. Ce programme a commencé il y a quelques années. Les nouveaux modèles avaient fait l’objet de remarques et ont été modifiés et donnent entière satisfaction notamment aux kiosquiers qui disposent de meilleures conditions de travail. Il faisait froid l’hiver dans les anciens kiosques. Ils disposent de protection et de chauffage. Je voulais faire une remarque concernant un kiosque du 2^e arrondissement qui n’est toujours pas rénové, il s’agit de celui du métro 4 septembre. Je voterai bien sûr cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Les élus peuvent à tout moment nous saisir, sans attendre les conseils de secteur sur une question comme celle-ci. Nous saluons au passage Jean-Luc CLOUET qui mérite bien d'être aidé, même si cette indemnité n'est que normale, puisqu'il a également souffert dans le cadre des manifestations, sa vitrine ayant été brisée. Nous voterons tous je crois cette indemnité avec enthousiasme. Je la mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAE 36 – Animation de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville (4^e) – Convention d'occupation du domaine public

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je vous présente la DAE 36 qui nous transporte du boulevard Beaumarchais au parvis de l'Hôtel de Ville, sur l'esplanade de la Libération. Il s'agit de la suite d'une question que je vous avais présentée au précédent conseil de secteur, avec les redevances dues par les commerçants installés sur le parvis de l'Hôtel de Ville pendant les fêtes de fin d'année. Vous vous souvenez que nous avons parlé de l'animation installée par la Ville de Paris, avec notamment les chalets produisant des produits portant le label « Fabriqué à Paris ». Lors du Conseil de Paris des 17 et 18 novembre 2020, un tarif forfaitaire de 3 000 euros avait été adopté pour les 7 chalets prévus à l'origine. Nous avons donné un avis favorable précédemment lors de notre conseil de secteur. Il se trouve qu'il n'y a pas eu de candidature pour gérer l'ensemble de ces chalets et les Ateliers de Paris ont géré directement le site en recensant les artisans du label « Fabriqué à Paris » en organisant leur présence de manière tournante. Étaient présents notamment le créateur des – on ne dit pas « chocolats » car c'est fait à partir de fèves de cacao crues – mais vous avez reconnu Rraw qui se trouve dans le 2^e arrondissement et que nous affectionnons particulièrement. Ce sont de très bons produits, pas très sucrés, pleins de polyphénols et de bonnes choses. Deux à quatre producteurs sont venus par chalet et cinq chalets ont été installés. Il est donc proposé une modification, avec une redevance forfaitaire identique pour chaque occupant, quel que soit le nombre de jours d'occupation, de 100 euros par artisan du label. Je vous remercie de bien vouloir donner un avis favorable.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Dorine. C'est dire la souffrance de nos commerçants et artisans que la difficulté d'organiser cette année, même si nous avons pu manger du chocolat

non torréfié. Je propose que l'on soumette la DAE 36 aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAE 48 – Subvention (4 000 euros) à l'association des commerçants de l'îlot de la rue du Pont Louis-Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (4^e)

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je vous propose de rester sur le parvis de l'Hôtel de Ville et de continuer à y faire tourner ce carrousel, ce joli manège qui y est installé chaque année au moment des fêtes de fin d'année. La place de la Libération reçoit chaque année des événements dont nous aimons parler et notamment cette activité commerciale de manège pour enfants. Compte tenu du contexte sanitaire et de l'incertitude de pouvoir s'installer, la Ville de Paris a été sollicitée tardivement par un organisateur qui souhaite installer un manège carrousel sur cette place pour une durée de 54 jours, du 8 janvier au 2 mars 2021, montage et démontage inclus. Le manège est déjà présent sur place car l'organisateur installe son manège chaque année dans le cadre d'un marché annuel de la direction de la Communication de l'Hôtel de Ville pour les animations de Noël. Il s'agit en l'occurrence d'une prolongation. La redevance proposée par l'exploitant est de 500 euros pour l'ensemble de la période. Dans ce contexte, une publicité simplifiée a été effectuée du 14 au 24 décembre. Aucune proposition concurrente n'ayant été formulée, il vous est demandé d'autoriser la Maire de Paris à signer cette convention d'occupation par la société représentée par Monsieur Franky FRECHON qui est l'exploitant de ce manège carrousel. Les recettes perçues seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris. Je vous remercie de donner un avis favorable.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je propose que nous mettions aux voix la DAE 48. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASCO 02 – Collèges publics et lycées municipaux – Dotation de fonctionnement (40 707 euros), subventions d'équipement (2 056 925 euros) et subventions pour travaux (135 773 euros)

Karine BARBAGLI, Première Adjointe au Maire de Paris Centre

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons donc examiner cette délibération qui concerne les collèges publics parisiens et les lycées municipaux.

Les établissements publics locaux d'enseignement peuvent recevoir des dotations complémentaires de fonctionnement qui sont destinées à assurer le financement de charges n'ayant pas été identifiées lors de la dotation votée en septembre. Des subventions peuvent également être versées pour prendre en charge des équipements et des travaux dans les établissements suite à un recensement annuel des besoins en matériel et mobilier. Pour les sept collèges de Paris Centre, cela concerne les subventions d'équipement à hauteur de 109 295 euros. Pour Poquelin, des vidéoprojecteurs interactifs, des réfrigérateurs pour la salle de physique-chimie, pour César-Franck, des photocopieurs pour la salle des professeurs, des ordinateurs portables pour l'administration, des fauteuils et du mobilier, pour Montgolfier, des ordinateurs portables et micros pour l'administration, des tablettes tactiles pour l'éducation physique et sportive, avec une AS très dynamique à Montgolfier, du mobilier pour les salles de classe, pour Béranger, des vidéoprojecteurs interactifs, un ordinateur portable pour la vie scolaire et des instruments de musique, pour le collège Victor-Hugo, des tablettes tactiles pour les arts plastiques et du mobilier pour la vie scolaire, du mobilier pour le CDI, et enfin pour François-Couperin, des chaises de classe et des photocopieurs pour la salle des professeurs et l'administration. En tout, 109 295 euros pour les collèges de Paris Centre.

Mais cela concerne aussi un lycée qui n'est pas encore retourné à la région Île-de-France et dont la Ville continue à couvrir les besoins, il s'agit du lycée Lescot qui aura une subvention pour travaux d'un montant de 16 860 euros pour sa centrale incendie. Je vous propose de voter positivement pour cette délibération qui concerne une dotation de fonctionnement de 40 707 euros, une subvention d'équipement de 2 056 925 euros et des subventions pour travaux de 135 773 euros.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Nous passerons l'information à l'ensemble du Conseil et à tous les représentants dans les conseils des collèges. Je vous propose de passer au vote sur la DASCO 02. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASCO 06 – Modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques de Paris pour l'année 2021-2022

Karine BARBAGLI, Première Adjointe au Maire de Paris Centre

La DASCO 06 concerne les modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques de Paris. Je vais commencer par un peu de vocabulaire car je suis souvent interpellée par des parents qui mélangent carte scolaire et sectorisation.

La carte scolaire est l'analyse des effectifs des élèves à partir de laquelle sont répartis les postes des enseignants. C'est une compétence de l'Éducation nationale. Ici, nous allons parler de ce que l'on appelle la sectorisation. Les élèves sont scolarisés dans l'établissement qui correspond à leur lieu de résidence. On parle aussi de périmètre scolaire. C'est une compétence de la Ville. Elle est définie pour chaque école et c'est un ensemble de voies ou de tronçons de voies qui relie un élève à une école. Les élèves des écoles publiques sont scolarisés en fonction de leur lieu de résidence. Pour cette délibération pour Paris Centre, il s'agit de décisions de carte scolaire qui avaient été prises au CDEM d'avril 2020. Il n'y a pas de changement de secteur de ces établissements. La polyvalente Cambon est devenue une élémentaire. La maternelle était sectorisée soit sur Cambon soit sur Sourdière. Maintenant elle l'est sur Sourdière. Concernant l'élémentaire Fauconnier et la maternelle Ave Maria, elles ont fusionné et les modifications concernent juste des modifications de noms puisque les rues qui étaient rattachées à Ave Maria s'appellent maintenant « polyvalente Fauconnier ». Il n'y a pas de changement de sectorisation.

À la fin du mois de février, nous allons entamer un travail en profondeur autour des périmètres scolaires des écoles qui concernera tout le secteur de Paris Centre. Nous n'allons plus raisonner avec les frontières des anciens arrondissements. C'est un travail qui durera plusieurs mois, en vue de la rentrée 2022-2023.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, en effet, cette année, il n'y a pas de changement majeur, mais, en revanche, nous allons devoir engager très vite ce travail de refonte de la sectorisation pour Paris Centre. D'abord parce que le regroupement des arrondissements nous en donne la possibilité et l'opportunité. Mais aussi car nous avons besoin de le faire dans un contexte que vous connaissez. Paris Centre, comme tout Paris, connaît une baisse importante du nombre d'écoliers présents dans les écoles publiques. Cela est dû à des facteurs multiples et il s'agit d'une tendance lourde qui s'est apparemment accélérée avec cette année Covid. Nous ne savons pas si cela sera durable. Cela a trait à des tendances démographiques lourdes avec la baisse des naissances d'abord et puis le départ de certaines familles vers le privé ou hors de Paris. Avec cette démarche que nous menons avec Karine BARBAGLI, puisque nous avons d'étroites relations avec les deux inspectrices qui couvrent notre territoire, avec aussi le DASEN, le Directeur académique, nous avons l'intention de travailler main dans la main. Il ne s'agit pas simplement de faire une sectorisation qui serait purement quantitative et malthusienne mais bien de lier le travail de la sectorisation au travail fait qualitativement avec chacune des écoles que nous accompagnons sur des projets d'excellence, d'amélioration de la qualité et d'attractivité des écoles en termes de projets éducatifs pédagogiques ou de l'accueil des enfants. Concernant l'accueil des enfants, vous connaissez les projets, qu'il s'agisse de la cantine scolaire et c'est Audrey PULVAR qui nous accompagne

pour notre projet de liaison chaude sur l'ensemble du territoire de Paris Centre, que ce soit pour les cours-oasis dont Karine BARBAGLI a parlé, que ce soit sur le matériel, nous venons de voter une délibération avec d'importants financements. Mais aussi sur les programmes éducatifs et scolaires, nous soutenons de nombreux programmes, dans le domaine de l'inclusion, dans le domaine des langues, nous avons eu le premier programme bilingue dans le 4^e et qui diffuse maintenant dans des écoles du centre de Paris, nous avons aussi l'intention de nous appuyer sur notre richesse des enseignements en chinois, par exemple, ou la continuité scolaire avec le pôle d'éducation des jeunes sourds et la langue des signes, poursuivre au collège ce qui se fait rue de Turenne, que ce soit dans le domaine du sport ou dans le domaine des arts. Je compte sur l'ensemble des élus de ce conseil et des délégués dans les différentes écoles pour nous permettre, avec l'Académie, que la sectorisation ne soit pas seulement un exercice mathématique mais un exercice qualitatif par lequel nous pourrions défendre et accroître la qualité de nos écoles publiques dans le centre de Paris.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe au Maire de Paris Centre

Pour les représentants de la Maire de Paris, pour les conseillers et adjoints, nous allons bientôt organiser une « visio » pour bien refaire un point sur les actions en cours avant que vous alliez dans les CA ou les conseils d'écoles où vous êtes nommés. Nous allons communiquer Ariel et moi régulièrement sur notre travail de sectorisation. Je vous propose ce soir de bien vouloir voter cette délibération concernant la modification des secteurs de recrutement des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2021-2022.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vois qu'Audrey PULVAR souhaite intervenir. Nous avons parlé de chocolat, tu étais venue avec nous chez Rrraw qui fait son chocolat non torréfié en plein centre de Paris.

Audrey PULVAR, Conseillère déléguée de Paris Centre, Adjointe à la Maire de Paris

Chez Rrraw, c'est du cacao, et pas du chocolat et je suis en train de terminer les boîtes que j'ai achetées à Noël. J'avais prévu d'en offrir beaucoup mais j'en ai gardé plus que prévu pour moi. C'est évidemment un commerçant parmi tant

d'autres dans Paris Centre que nous soutenons et avons plaisir à soutenir. Sur l'alimentation et la restauration collective, j'ai envoyé il y a quelques jours à la Maire de Paris le courrier que nous cosignons toi et moi, cher Ariel, pour la création d'une école des chefs de restauration collective dans Paris Centre. Elle servira pour l'ensemble des restaurants collectifs de Paris. Nous espérons que cette proposition aura le soutien de la Maire. Je continue, à la délégation à l'alimentation durable, à l'agriculture et aux circuits courts, tout le travail que nous avons engagé pour l'amélioration, même si le niveau n'est déjà pas si mal quant à la restauration collective à Paris. Aujourd'hui 53% de la restauration collective à Paris, je parle de la restauration scolaire, des restaurants Émeraude, des EHPAD, des restaurants solidaires, est bio ou durable, et l'objectif est de passer à 100 % d'ici 2026, ce qui suppose la transformation de l'agriculture d'Île de France. Je continue donc mes entretiens, mes rencontres avec des professionnels de l'agriculture et paysans, éleveurs mais aussi les transformateurs, les logisticiens, les distributeurs. J'étais cette fameuse nuit à Rungis la semaine dernière et puis en permanence auprès de tous les maillons de la chaîne, à la fois l'aspect agriculture de plein champ, agriculture rurale, l'aspect transformation, distribution, logistique, mais aussi les responsables de cuisines centrales et de cantines scolaires et les commerçants de bouche et de proximité. Nous venons de lancer le processus pour une convention citoyenne consacrée à l'amélioration de l'alimentation à Paris. Le principe de cette convention était déjà retenu depuis plusieurs mois et elle est en train de se mettre en place. Elle sera concomitante avec les états généraux de l'agriculture et de l'alimentation durable, avec l'ensemble des professionnels de ces secteurs pour une amélioration de la restauration collective à Paris.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Audrey pour ce point. Je sais que les élus de Paris Centre aiment s'échanger les bonnes adresses. Je ne sais pas si nous l'avons encore fait pour les chocolateries, mais nous attendons les bonnes adresses d'Aurélien VERON, nous avons donné les nôtres.

2021 DASES 11 – Signature de 30 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 30 associations gestionnaires de centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (6 345 419 euros) pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2021

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci de m'avoir donné faim! La DASES11 concerne la signature de 30 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 30 associations gestionnaires de centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions pour un montant de 6 345 419 euros pour leur fonctionnement au titre de l'année 2021. En

ce qui nous concerne c'est une subvention de 194 602 euros pour l'association CERISE, ce qui signifie Carrefours Échanges Rencontre Insertion Saint-Eustache, créée en 1998 et qui est installée au 46, rue Montorgueil. Cette subvention pour lui permettre d'assurer ses multiples missions. C'est un foyer d'initiatives, un lieu d'insertion sociale, un lieu d'hébergement. Le cœur de l'action est d'être porté par les habitants du quartier et des professionnels. Nous avons visité vendredi dernier avec Catherine, Karine et Jimmy les studios de jeunes travailleurs qui sont particulièrement bien agencés et tenus. Nous avons également pu revoir le café associatif Le Reflet que vous connaissez avec l'œuvre d'art photographique contemporaine vraiment remarquable où les photos au plafond se reflètent. Il paraît que cela rend les réunions avec les conseils de quartier très passionnantes. Il y a un espace pour les jeunes, des espaces de convivialité, des partenariats avec le conservatoire, de nombreux projets culturels qui sont malheureusement en suspens, mais l'équipe ne perd pas espoir de pouvoir renouveler beaucoup d'initiatives culturelles dès que possible, des cours de FLE en soirée rendus difficiles parce que la « visio » est compliquée pour les publics qui ont besoin du FLE, de l'inclusion numérique, des entreprises ont fait des dons d'ordinateurs, de l'accès à des écrivains publics pour permettre de faciliter les démarches administratives. Un lieu très polyvalent, très implanté dans le quartier, où les équipes connaissent très bien les familles de générations en générations. Je souligne leur implication comme l'ensemble des centres sociaux de Paris Centre durant le confinement auprès des publics les plus précaires. Je dois dire que le retour des équipes et les enfants qui viennent de temps en temps au centre CERISE, cela leur permet de respirer un peu, de faire respirer aussi les parents. C'est un endroit où les enfants peuvent se retrouver, car en ce moment la rue est plus morose que d'habitude. Si les parents ont envie d'envoyer leurs enfants au centre CERISE je ne peux que leur conseiller pour eux et leurs enfants. Ces actions qui sont proposées par le centre s'inscrivent pleinement dans le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, du code de l'action sociale et des familles et du schéma directeur de l'animation de la vie sociale. C'est très réglementé. Il y a aussi cette dimension de prévention avec beaucoup d'échanges. Il ne s'agit pas d'accueillir pour accueillir, c'est vraiment accueillir les jeunes pour les accompagner dans l'adolescence, dans l'enfance, pour discuter avec eux, pour monter des projets de prévention. Je vous assure que je m'en saisisrai au maximum avec Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHE et Catherine TRONCA dans le cadre de nos délégations respectives. Je vous invite à voter cette subvention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Shirley. Je crois que vous y étiez tous les quatre il y a quelques jours et que vous y serez régulièrement. Je crois que tout le monde dans ce conseil connaît bien et est très attaché au centre CERISE et à La Clairière et nous aurons

beaucoup de travail à faire avec eux. Merci à eux pour l'adaptation dont ils ont su faire preuve dans ces moments difficiles. Je mets cette délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DDCT 08– Adoption de la nouvelle charte du budget participatif

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris

Bonsoir à toutes et tous et notamment aux habitants de Paris Centre qui nous suivent en ligne. J'ai cherché un lien entre cette délibération et le chocolat mais je n'en ai pas trouvé. Je vais vous parler des chantiers de budgets participatifs de Paris. Vous savez que 15 000 projets ont été proposés depuis 2014 et que ce budget participatif existe. Je veux en souligner un seul, ce sont les 150 000 votants pour le budget participatif *stricto sensu* pour l'édition 2019 avec de forts taux de participation dans les arrondissements du centre. Cela fait tout de même 10% de la population parisienne qui participe à ce bel effort.

Il s'agit d'une mise à jour, d'une amélioration, de se lancer dans un nouveau mandat avec un niveau d'ambition qui est très élevé puisque l'idée est de décider directement avec les Parisiens et Parisiennes de 25% du budget d'investissement de la Ville. C'est ambitieux quantitativement, c'est aussi ambitieux qualitativement et c'est ce dont je vais vous parler. Il faut dire que l'on élargit la démarche participative. C'est-à-dire qu'on n'est pas dans le seul budget participatif comme outil pour la participation. Il y a un ensemble de dispositifs participatifs et c'est d'ailleurs parfois difficile de leur donner toute la visibilité qu'ils méritent. Vous avez noté depuis le début du mandat le nombre d'initiatives : que ce soit sur le PLU, le stationnement, les dénominations, la 5G, il y a eu un grand nombre d'initiatives sur des formats différents. Nous aurons l'occasion de revenir sur les pistes cyclables plus tard dans le conseil. Nous sommes dans un moment participatif important. Il y a également la démarche quartier dont Florent est l'expert. Pour ce budget participatif, cette nouvelle charte insiste sur l'accompagnement à faire des habitants, la facilitation numérique, pour les aider à réfléchir à des projets, à les déposer, que ce soit par voie numérique ou pas. Le texte de cette charte que vous pourrez lire insiste sur la mobilisation essentielle des acteurs de terrain. Il y en a une ribambelle qui doivent être impliqués, et qui sont parties prenantes de ces projets pour qu'ils changent la vie des habitants. Pour cela, c'est notre responsabilité, il faut s'assurer de la bonne diffusion de l'information relative au budget participatif et je veillerai avec l'ensemble de mes collègues et avec les services à ce qu'on fasse le maximum pour que ces informations soient diffusées. Il se trouve que le budget participatif a déjà une

certaine visibilité, et donc dans cette charte, on insiste beaucoup sur les actions de sensibilisation au budget participatif des ateliers citoyens, des ateliers thématiques, des marches exploratoires en variant les formats, pour que les avenues de participations soient aussi multiples que possible. Et que les publics aussi soient aussi multiples que possible avec une forte insistance sur les jeunes et les publics fragiles qu'il ne faut pas oublier car ils ont peut-être plus le droit de changer la ville car ce sont eux qui la subissent de la manière la plus brutale. Les publics fragiles sont un axe important de cette nouvelle charte. De cette nouvelle charte, je retiens l'élargissement. Il y a aussi d'autres axes importants que je mentionne rapidement. Il y a l'idée d'améliorer, de faire que les progrès soient les plus concrets possibles. Pour cette raison, on écarte les gros projets d'espace public parce que les plannings sont pleins et aussi parce qu'ils peuvent créer des nuisances. Il en a beaucoup été question dans la campagne et la Ville entend. Pour cette raison les gros projets d'espace public, ne font pas partie du périmètre du budget participatif. Il y a cette démarche quartier dont Florent a parlé qui fait que les projets ne sont pas recevables au titre du budget participatif s'ils relèvent de l'espace public qui s'inscrivent dans l'un des quartiers de la démarche « quartiers » dans les deux années qui suivent. Également une localisation car la charte insiste sur le fait que ce sont bien les mairies qui pilotent le BP. Une implication renforcée avec l'idée qu'aussi bien dans la conception, avec un dialogue d'acceptabilité, que dans la réalisation, il faut une participation importante. Là, je me permets de citer le texte : « *Les porteurs de projets sont invités, lorsque la nature des projets le permet, à prendre part à la mise en œuvre.* » Je pense que c'est un ajout dans cette mentalité du budget participatif qui est tout à fait bon. Ce texte rappelle certaines évidences qui sont bonnes à rappeler, évidemment il faut que les projets concernent les compétences de la ville, que cela relève de l'investissement, et respecter les différentes consignes. Nous ferons des ateliers, pour aider les habitants à respecter ces règles et à faire les plus beaux projets possibles avec les acteurs de terrain. Je veux terminer par cela, et notamment les conseils de quartiers qui sont mentionnés dans le document et nous avons une réforme ambitieuse en cours avec les conseils de quartier, je les salue, nous avons passé encore une soirée ensemble, qui sont des acteurs très importants dans ce budget participatif. Ils ont été assez frustrés par la manière dont les choses se sont déroulées avec le covid et le regroupement des arrondissements et je pense que pour 2021, dès début février, c'est un bel outil que ce budget participatif pour que les conseils de quartier puissent déployer toute la richesse de leur connaissance du terrain. Je vous invite à bien vouloir voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Boris pour tous ces éléments. On retiendra que l'on accompagne désormais les Parisiens et Parisiennes à toutes les étapes depuis l'idéation jusqu'à la

modification éventuelle du projet. Ce sera l'objet des ateliers qui seront proposés. Nous en avons parlé avec Florent GIRY dans le cadre de la démarche quartier « Embellir Paris ». Florent, si tu veux ajouter un mot pour expliquer comment cette démarche quartier s'adapte.

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre

Simplement pour rassurer tous les citoyens qui nous écoutent, il sera évidemment possible de proposer des projets « place publique » mais comme disait Boris, la bonne case ne sera pas le budget participatif mais sera la démarche « Embellir votre quartier » qui disposera elle aussi d'une plateforme en ligne et d'ateliers. Cela permettra de canaliser et de coordonner les interventions dans l'espace public. Tout cela sera précisé ultérieurement. Nous vous encourageons à vous saisir de ces deux plateformes selon la thématique des projets.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le point commun est que tout cela fait l'objet de concertations, de réunions d'information dès cette semaine et les prochaines semaines et nous cherchons à maximiser le nombre de projets tout en minimisant leur impact dans l'espace public. Je propose que nous votions.

Catherine ARRIAL, Directrice générale des Services de Paris Centre

Monsieur le Maire, je vous signale trois demandes de prise de parole, Pacôme RUPIN, Raphaëlle REMY-LELEU et Aurélien VERON.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je propose que nous les écoutions, dans cet ordre-là.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une explication de vote. Je m'abstiendrai sur cette délibération. Je suis favorable sur le fond au budget participatif et j'avais participé à sa mise en place dans le 4^e arrondissement. Mais nous avons vu, lors de la mandature précédente, quelques limites à cet exercice, qui auraient pu être corrigées par cette charte. J'ai le sentiment que ce n'est pas le cas. Notamment quant au processus de choix des propositions. Je crois qu'il faudrait que les propositions émanent des conseils de quartier et que les habitants qui souhaitent faire des propositions travaillent collectivement avec les conseils de quartier pour éviter l'avalanche de propositions personnelles qui mobilise beaucoup de temps d'expertise de la part des fonctionnaires des différents services. Cet élément était remonté de la part des directions s'agissant d'un temps très conséquent qu'ils ne peuvent pas utiliser pour d'autres travaux.

Il y a quand même une évolution positive puisqu'il y a un encouragement, mais il aurait fallu aller au bout, à ce que ce travail collectif soit fait en conseils de

quartier. Deuxième limite de l'exercice, c'est la sincérité du vote. Notamment avec les urnes mobiles. Je pense que dans un certain nombre de cas, elles ont pu biaiser les résultats car en fonction de l'endroit où l'on installe les urnes mobiles, il y a des participations d'habitants de typologies différentes. Aujourd'hui, il est compliqué de s'assurer que quelqu'un qui a voté dans une urne n'a pas également voté par internet. Je crois que pour avoir confiance dans le budget participatif qui est vertueux, il faut aussi que l'on puisse assurer la sincérité. Enfin, je ne suis pas convaincu par la décision d'avoir enlevé le réaménagement de l'espace public. C'est quelque chose qui intéresse beaucoup les habitants. J'ai entendu qu'il y avait la possibilité de le faire dans un autre cadre mais je crois qu'il aurait été bon de le conserver dans le budget participatif.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je laisserai Boris faire une réponse collective. Nous avons aussi Raphaëlle.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère déléguée de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire et bonsoir à toutes et à tous. Le budget participatif est comme le chocolat, il faut faire attention à la consommation excessive car ce budget est un outil de reconstruction de confiance entre l'action politique et les citoyennes et citoyens. Depuis les six années où ce budget a été mis en œuvre à Paris, on a vu des marges de manœuvre, des marges de progression, voire quelques faiblesses du dispositif et nous aurions aimé pouvoir y travailler plus clairement. Je vous donne la liste de quelques idées de cette proposition et nous espérons bien y travailler pour améliorer ce nouveau cycle du budget participatif, notamment en nous appuyant sur le rapport de l'Inspection générale de la Ville qui a conduit les travaux sur le budget participatif en 2019, travaux dont nous n'avons toujours pas la synthèse. On attend un rapport public sur le bilan du précédent budget participatif, projet par projet, parce qu'il faut pouvoir dire aux porteurs et porteuses de projets ce qu'il est advenu de leurs projets. Dans la nouvelle charte, on propose également de rendre plus thématique le budget participatif. Pour autant, on n'a que très peu de détails sur les modalités de choix de cette thématique et la transparence est très importante pour que ce dispositif soit à la hauteur de nos exigences. Enfin, il faut clarifier l'investissement des différentes parties prenantes. Il est question désormais du rôle du Maire d'arrondissement, c'est une très bonne chose, mais il serait important de clarifier le rôle des élus. Il s'agit aussi de comprendre quel peut être le rôle des ambassadeurs et des ambassadrices du budget participatif ou même encore d'améliorer les conditions de travail des vacataires de la Ville qui concourent à sa bonne organisation. Enfin, on a évoqué les porteuses et porteurs de projets et il est vrai que dans cette charte on nous dit qu'il faudra les associer quand cela est possible, selon des modalités qui restent encore à définir. Nous pensons qu'il faut

encore travailler ce projet, que le budget participatif doit faire la démonstration que l'innovation démocratique de la participation citoyenne peut aller avec une gestion rigoureuse et efficace de l'action publique. Nous nous abstiendrons ce soir parce que notre enthousiasme se mêle à notre exigence et que nous espérons pouvoir encore améliorer ce processus.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Nous répondrons à tous ces points. Aurélien VERON ?

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

Certains points ont déjà été évoqués. Je crois qu'un grand débat aura lieu au Conseil de Paris sur cette refonte. Nous allons nous abstenir mais je vais juste citer un point au niveau des projets d'arrondissement, des élus d'opposition pourront participer aux décisions finales à l'échelle des projets parisiens, les groupes présents au Conseil de Paris ne seront pas présents lors de la décision par la Maire et son Adjoint. Nous aimerions, c'est un élément parmi d'autres, que tous les groupes du Conseil puissent participer à cette décision collégalement en fonction de leur représentativité. Nous nous abstiendrons pour laisser la place au débat au Conseil de Paris la semaine prochaine.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je vais laisser la parole à Boris JAMET-FOURNIER pour répondre à tous ces points. Mais je voudrais répondre sur un point à Raphaëlle REMY-LELEU parce que je ne comprends pas sur le suivi des projets. Il fait l'objet d'un compte rendu par projet individuel. Dans le centre de Paris, nous avons même été un peu plus loin en publiant une brochure, en faisant des expositions avec chacun des projets, à chaque campagne, on présentait l'état de développement de chacun des projets. En tous cas c'est fait sur le site de Paris. Je laisse Boris JAMET-FOURNIER compléter et je me félicite qu'Aurélien VERON apprécie que l'on souhaitait, pour les projets d'arrondissement et de secteur, inviter des élus, y compris d'opposition à siéger à la commission de validation des projets.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris

Merci Monsieur le Maire. J'avoue que le premier point de Pacôme RUPIN m'a un peu étonné. Limiter aux conseils de quartier peut être intéressant mais cela devient un budget des conseils de quartiers qui existe déjà par ailleurs. Pour affirmer sa dimension participative, le budget participatif doit s'adresser à toutes et à tous. Le budget participatif est un outil pour les conseils de quartier, pour se réaliser et pour porter des choses. Je me permets cet aparté, on a beaucoup porté dans la concertation sur les conseils de quartiers, l'idée que les conseils de quartiers étaient là pour faire. Le budget participatif est tout à fait une avenue

pour cela. Je ne suis pas certain de comprendre en quoi en priver les habitantes et habitants qui, pour des raisons diverses ne participeraient pas à des conseils de quartier, cela serait un progrès. Sur la sincérité du vote en revanche, je comprends mieux l'argument. Je suis assez d'accord, il est effectivement possible, si on est très déterminé, de voter à la fois dans une urne mobile et par internet. Malheureusement il n'existe pas vraiment de remède à cela. L'idée d'un budget participatif justement est qu'il soit le plus ouvert possible. Il y aura toujours des gens pour créer cinq adresses de messagerie pour avoir cinq voix. Dans les ordres de grandeur des votes, je ne crois pas que cela fasse une grande différence. Mais effectivement, je ne crois pas que l'on puisse affirmer que dans le passé et même dans l'avenir il sera impossible de voter deux fois pour un projet. Cela me semble être un mal nécessaire pour pouvoir avoir un budget participatif qui soit ouvert et tienne donc ses promesses. Par définition les urnes mobiles sont mobiles et on verra comment cela se passera en 2021 dans un contexte où les déambulations ne sont pas aussi simples qu'elles ne l'ont été. Cela sera sans doute plus numérique que cela n'a pu l'être les précédentes années. Cela dit, ces urnes mobiles étaient fortement utiles, notamment pour aller toucher des publics qui sont moins directement impliqués.

Concernant l'espace public, la démarche « Embellir votre quartier », c'est justement pour coordonner au mieux ces initiatives. Pour qu'il n'y ait pas un truc qui soit fait dans un sens via le budget participatif et que dans une autre démarche, un an après, on fasse autre chose, voire l'inverse. C'est la vraie ambition du participatif, c'est de dire que nous avons des ambitions pour nos quartiers que nous voulons embellir, rendre plus sûrs, plus accueillants, et donc on intègre à la démarche de la Ville ce qui peut résulter des ambitions citoyennes. Cela me semble tout à fait utile pour coordonner ces chantiers et d'ailleurs le manque de coordination que vous aviez vu, Monsieur le Député, dans un certain nombre de chantiers, c'est un point que vous aviez largement porté dans la campagne. Cet effort de vouloir coordonner les différentes initiatives me semble important.

Concernant la transparence, il faut souligner le rapport qui rend compte de la réalisation des projets lauréats présentés chaque année devant le Conseil de Paris et pour les conseils d'arrondissement aussi. Le Maire Ariel WEIL a très bien répondu, sur le site qui aboutit le plus directement utilisable par toutes et tous.

Je termine enfin avec le rôle des élus. Pour moi, c'est de faire connaître le budget participatif, mais pas seulement, aussi bien en allant titiller les habitantes et les habitants, en suscitant des projets, en donnant son avis, en échangeant, et en mettant les gens en relation et ensemble pour proposer les projets les meilleurs et qui recueilleront le plus grand nombre de voix. Il me semble que c'est le rôle d'un élu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Boris JAMET-FOURNIER. Nous allons voter pour le Conseil de Paris Centre. C'est compliqué parce qu'il y a le budget participatif à l'échelle du territoire, il y a le budget participatif tout parisien et j'ai bien noté que certains veulent poursuivre le débat en Conseil de Paris la semaine prochaine, ce qui sera possible. On y retrouvera Boris JAMET-FOURNIER, Aurélien VERON, Raphaëlle REMY-LELEU, entre autres, et on pourra poursuivre. Je soumetts la DDCT 08 aux voix. Qui vote contre ? Je ne vois pas de vote contre. Qui s'abstient ? Il y a déjà le vote d'Aurélien VERON, de Julien ROUET, d'Antoine SIGWALT, de Pacôme RUPIN, de Christel TORIELLO, de Jacques BOUTAULT. On compte les abstentions, Madame la Directrice des services généraux ?

Catherine ARRIAL, Directrice générale des services de Paris Centre

Je compte 9 abstentions : 5 EELV, 4 pour le groupe les Républicains et Libéraux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ?

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Pardon, pour un rappel. Il me semble que lors de notre réunion de préparation, il avait été dit qu'on votait avec la main. Mais s'il faut voter en écrivant, il faut le dire. Je n'avais pas écrit mais j'avais levé la main comme plusieurs d'entre nous.

Catherine ARRIAL, Directrice générale des services de Paris Centre

La main, pour moi, ça me suffit. On a bien compté les 9 abstentions.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

On avait dit qu'on levait la main pour demander la parole et qu'on votait en toutes lettres dans le *chat*.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'était également mon souvenir. Mais on va y arriver. On privilégie le *chat*, s'il vous plaît, pour avoir la trace écrite mais tous les autres moyens sont bons, à condition qu'on les note. Donc, Madame la Directrice générale ?

Catherine ARRIAL, Directrice générale des services de Paris Centre

Je répète, 9 abstentions, c'est très clair pour moi.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Et pour les votes « pour » ? J'en ai compté 13. De nouvelles abstentions sont arrivées en fin de liste. C'est compliqué. Catherine, je te laisse faire l'appel nominatif.

À l'issue d'un vote avec un décompte par appel nominatif, la délibération est adoptée par 14 voix pour et 10 abstentions.

2021 DLH 38 – Modification des garanties d'emprunts de 5 programmes de rénovation et de création de logements sociaux demandées par IMMOBILIÈRE 3F

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs qui assistez à ce conseil dématérialisé, il s'agit de la garantie d'emprunt de la Ville de Paris pour l'acquisition en VEFA ou vente en l'état futur d'achèvement de 80 logements situés au 17, boulevard Morland par le bailleur social I3F pour un montant de 15 211 000 euros. C'est une délibération plus globale qui vise à remettre à niveau d'autres garanties d'emprunts pour d'autres programmes de logements sociaux qui n'ont pas lieu dans le centre de Paris. Cette délibération en profite pour accorder notre garantie d'emprunt, celle de la Ville de Paris, à ce beau programme situé au 17, boulevard Morland.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DVD 09– Parcs de stationnement Notre-Dame (4^e) et Cardinet (17^e) – Autorisation de résiliation anticipée de la convention de concession

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre

Cette délibération porte sur la résiliation anticipée de la convention de concession de deux parkings souterrains, et Paris Centre est concerné par le parking Notre-Dame dans l'île de la Cité dans le 4^e arrondissement. Ce parking est fermé depuis l'incendie tragique de Notre-Dame en 2019 et parallèlement aux travaux sur la cathédrale, la Ville de Paris mène des études sur l'aménagement des abords du monument. Elles ont conduit à la décision de ne pas remettre en exploitation le parc de stationnement de Notre-Dame. En conséquence, la Ville de Paris en a informé la société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement de la Ville de Paris et il est proposé de procéder à la résiliation anticipée de la concession des deux parcs de stationnement, dont celui de Notre-Dame. Pour

Notre-Dame, le montant correspondant à cette résiliation anticipée est de 1,1 million d'euros correspondant au remboursement de valeur nette comptable au premier septembre 2022. L'offre de stationnement souterrain aux alentours est pléthorique. Il y a sept autres parkings souterrains dans un rayon de 500 mètres autour de ce parking Notre-Dame. Ils cumulent une capacité de 3 520 places. Avec ses 238 places, le parking Notre-Dame est le plus petit du secteur et il représentait jusqu'en 2019 6% environ de la capacité globale de stationnement souterrain. Il comptait environ 70 abonnés à l'année qui occupaient le parking de façon régulière. Les autres parkings du secteur n'étant pas saturés, ils ont pu absorber facilement depuis 2019 le besoin en stationnement des résidents ainsi que des visiteurs, ce qui permet d'imaginer une autre valorisation, plus urbaine, de cet espace dans le cadre du réaménagement des abords de la cathédrale. Ainsi je vous propose de voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Florent. Depuis l'incendie, ce parking est en effet fermé, mais surtout au début, le ministère de la Culture et les architectes des monuments historiques nous avaient expliqué que ce parking ne rouvrirait pas de toutes façons parce qu'il était utile au chantier. Je suis heureux que sans rouvrir il serve un projet un peu plus excitant que de servir de base arrière de chantier et de lieu de stockage de débris porteurs de plomb. C'est un projet plus exaltant que décrit Florent, c'est celui qui a été annoncé par la Maire de Paris, qui souhaite pour le parvis de Notre-Dame, avec l'établissement public spécialisé qui gère Notre-Dame, organiser un concours international pour le réaménagement de ce parvis qui sera enfin un lieu à la hauteur de sa fréquentation pour le parcours des touristes, des Parisiens et des fidèles avec la végétalisation. Je me félicite de ce que cette délibération un peu technique soit le point de départ d'une étape décisive dans la reconstruction de la cathédrale et l'aménagement de ses abords. Il y a une prise de parole d'Antoine SIGWALT.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, merci Florent GIRY. Je voudrais profiter de cette délibération pour rappeler les demandes du groupe Changer Paris. Je crois que Madame Brigitte KUSTER avait déposé un vœu le 15 décembre dernier au Conseil de Paris demandant que soient associés à l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offres pour le réaménagement de Notre-Dame et de ses abords, l'ensemble des groupes politiques proportionnellement à leur poids électoral. Et que soient également intégrés dans le jury supposé se tenir dès le début de l'année 2021, l'ensemble des groupes politiques proportionnellement à leur poids électoral. Et que soit annoncée à l'avance et en toute transparence l'organisation et la composition des deux tours de dialogue. Et que soient associés à la consultation citoyenne les riverains, les architectes des Bâtiments de France et les

associations de protection du patrimoine ainsi que le diocèse. Ce vœu ayant été rejeté le 15 décembre, la demande sera représentée lors du prochain Conseil de Paris et pour cette raison, nous allons nous abstenir.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je me souviens en effet de ce vœu. Il me semble que les modalités d'organisation du concours, d'élaboration du cahier des charges, et toute la procédure ne sont pas encore arrêtées. Il est bien prévu, et je porte la même volonté, qu'un large panel d'élus, le diocèse, les riverains soient associés. Je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler. La délibération ne sera pas discutée à ce Conseil de Paris ni à ce Conseil de secteur, mais peut-être en mars prochain. Je partage la plupart des points qui ont été évoqués par Antoine SIGWALT. Je propose que nous votions et j'ai bien entendu l'explication de vote. Je soumetts cette délibération DVD 09 aux voix. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Pouvons-nous en déduire le nombre de pour ? Si quelque ne se reconnaît pas dans les 4 abstentions et les 20 votes pour, qu'il le dise. La délibération est adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par 20 voix pour et 4 abstentions.

VŒUX et QUESTIONS ORALES

VPC-2021-01-Vœu déposé par le groupe Europe Écologie Les Verts relatif à la fermeture du marché aux oiseaux du marché aux fleurs, île de la Cité (4^e)

Une version amendée a été transmise aux élus et fait l'objet du vote.

QPC-2021-01- Question orale au Maire de Paris Centre posée par Pacôme RUPIN pour le groupe Indépendants et Progressistes, relative à la vente d'oiseaux sur le marché aux fleurs

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le premier des vœux concerne le marché aux oiseaux. Il y avait également une question de Pacôme RUPIN qui portait sur le même sujet. Je propose donc de regrouper cette question et ce vœu et de les présenter de manière groupée.

Le vœu du groupe Europe Écologie Les Verts a été discuté au sein de la majorité. Corine FAUGERON présente le vœu et j'en dirai un mot ensuite ainsi que Jacques BOUTAULT.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Si j'ai bien compris, Corine FAUGERON présente le vœu, Pacôme RUPIN pose sa question, je réponds au nom de l'exécutif et tu complètes. C'est ça ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On peut faire comme ça, mais je dirai peut-être un petit mot de cadrage et je te laisserai répondre ensuite et avoir le dernier mot.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Très bien, merci.

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Je vous présente donc ce vœu qui n'est pas encore modifié. C'est celui que vous avez tous reçu. C'est à propos de la fermeture du marché aux oiseaux, sujet qui provoque trois vœux au prochain Conseil de Paris, l'un radical, un deuxième modéré et le troisième plus conservateur. C'est donc un sujet d'actualité qui motive puisqu'il y a également une question à ce sujet de la part de Pacôme RUPIN.

Le marché aux oiseaux s'est installé en 1881, au cœur du marché aux fleurs, sur l'île de la Cité. Ce marché aux fleurs a ouvert en 1808. Pourquoi vouloir arrêter une activité aussi ancienne ? Certains parlent d'activité historique. Si depuis toujours les philosophes dénoncent la cruauté envers les animaux, depuis 2015, il est interdit dans la loi française de faire mal à des animaux puisqu'il est reconnu que les animaux sont des êtres doués de sensibilité. À ce titre, ils ont droit à ne plus être « esclavagisés » dans les cirques. C'est donc à ce titre que nous présentons ce vœu, nous les écologistes, pour que les oiseaux ne soient plus vendus, ne soient plus objets de marchandisation et ne soient plus enfermés dans des cages trop petites, ce qui est le cas dans ce marché aux oiseaux où ils sont parfois même enfermés dans les coffres de voitures de vendeurs à la sauvette. Les éthologues du Musée d'Histoire naturelle et le Directeur de la Ménagerie du Jardin des Plantes nous expliquent que les oiseaux ont besoin de voler et de voler haut, ce qui est impossible dans les cages proposées sur ce marché. Au Jardin des Plantes, ils disposent de la plus grande volière existant au monde. Je vais vous lire le vœu tel que nous l'avons déposé et ensuite je laisserai la parole à ceux qui veulent proposer des amendements.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Corine, pardon, le vœu a été envoyé à tout le monde dans sa version modifiée. Est-ce qu'il faut lire les deux versions ? Je pense que cela serait plus simple de lire la version de synthèse.

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

J'ai appelé ton cabinet il y a une heure et demie pour savoir comment cela se passait. On m'a dit que c'était comme cela. C'est bizarre que les choses aient changé en une heure et demie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est dans l'intérêt du déroulé du temps. Un travail important a été fait par toi et par les différents groupes et les élus ont reçu une proposition de vœu modifié. On peut lire les deux, ça sera comme tu le souhaites.

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Les considérants entre les deux vœux sont assez proches mais il y a une vraie différence dans le vœu, c'est pour cela qu'il est important de le lire. Pour aller plus vite, je ne vais vous lire que le vœu.

Dans un premier temps, Jacques BOUTAULT, Corine FAUGERON, Raphaëlle REMY-LELEU, Jean-Paul MAUREL et Amina BOURI proposaient que « le Conseil de Paris Centre émette le vœu que la Maire de Paris modifie le règlement intérieur du marché aux fleurs afin qu'y soit spécifiquement interdit la vente d'oiseaux et que dès la réinstallation des commerçants dans leurs locaux rénovés, une vigilance accrue soit de mise pour faire respecter cette interdiction. »

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Corine. Je propose donc, comme tu l'avais suggéré, que Pacôme pose sa question.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Je me permets une remarque. Nous avons déjà eu un échange sur la question du règlement intérieur. Je fais la remarque que heureusement les différents membres de l'opposition sont assez synthétique, parce que sinon, je ne sais pas combien de temps durerait ce conseil d'arrondissement.

Je veux simplement dire, très rapidement, que je n'ai pas cette conception de l'écologie. Là où je rejoins ce vœu, c'est qu'en effet il faut s'assurer que les conditions et les normes en vigueur soient respectées par les marchands d'oiseaux. Il faut que l'on différencie les commerçants qui pouvaient jusqu'à aujourd'hui légalement vendre des oiseaux et les vendeurs qui étaient tolérés jusque-là. Je pense qu'interdire cette vente, alors même que cette activité se fait partout en France, de toute façon, ceux qui voudront acheter des oiseaux pourront continuer à le faire dans d'autres endroits qu'au marché. Je trouve dommage que l'on enlève cette possibilité d'acheter et de vendre des oiseaux. Beaucoup d'habitants sont attachés au fait de pouvoir acheter des oiseaux sur ce marché, ça me paraît tout à fait normal. Je trouve cela triste, pour tout vous dire,

d'arriver à ce genre d'interdiction extrême et en plus, aujourd'hui, ce sont les oiseaux, mais dans ce cas-là, on peut pousser les interdictions à d'autres activités et jusqu'où ira-t-on ? Je m'opposerai évidemment à ce vœu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le député. Je propose, si Aurélien veut intervenir.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

Brièvement, je rejoins ce que vient de dire Pacôme RUPIN. Il est vrai que le premier contact avec les animaux et le monde animal, si les cages dérangent, alors pourquoi pas les laisser des chiens, pourquoi pas d'autres animaux et aujourd'hui dans le monde urbain, c'est un premier contact important. Nous allons voter contre ce vœu. L'angle du contrôle aux frontières des animaux exotiques me paraît intéressant et important et ça dépasse largement Paris. C'est un problème de douanes et je crois que les douanes sont très actives, malgré tout, les contrebandiers continuent à frauder. Mais sur les oiseaux que l'on voit sur les quais, je crois que cela fait partie des traditions et que beaucoup de familles sont très heureuses de pouvoir avoir ce premier contact qui finit d'ailleurs parfois par une ouverture de la cage et l'oiseau s'envole. Notre position est contre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Aurélien, c'est bien noté. Luc FERRY voulait aussi intervenir.

LUC FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Je voudrais aller dans ce sens-là. Pourquoi pas effectivement, étendre l'interdiction à d'autres petits animaux de compagnie qui pourraient être vendus à la place. Je ne sais pas si c'est prévu, comment la fermeture de cette partie de vente d'oiseaux est prévue, mais y aurait-il une possibilité de changer de vente d'animaux pour les commerçants ? Ou bien est-ce que c'est une fermeture qui condamne la vente d'animaux et moi je serais pour qu'on élargisse un peu le champ de cette interdiction pour éviter de voir fleurir des vendeurs à la sauvette d'autres petits animaux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Luc. Alors je voudrais simplement restituer le contexte historique dans lequel s'insère ce vœu. Ni le vœu ni les manifestations d'un certain nombre d'associations ne sont le déclencheur d'une réflexion qui a commencé un peu avant. Je voudrais donner ce cadre et je laisserai ensuite Jacques faire une réponse et présenter un vœu qui fait l'unanimité dans la majorité. Il faut rappeler d'abord que cela fait quelques mois que nous travaillons à la rencontre des acteurs qui sont concernés. Je voudrais donner la spécificité de ce vœu et de la démarche. Nous avons été saisis par les éleveurs eux-mêmes dès l'été, qui je le

rappelle n'ont pas d'autorisation depuis 2004, enfin l'association des éleveurs qui n'avaient pas d'autorisation mais qui étaient installés tous les dimanches et qui sont des vendeurs à la sauvette. Ils étaient inquiets du projet de rénovation du marché aux fleurs. Ils souhaitaient que la DPSP relâche ses contrôles. J'ai chargé Jacques BOUTAULT d'enquêter, de rencontrer tous les acteurs. C'est ce qu'il a fait avec les services du cabinet. Ils ont rencontré tout le monde, les services de sécurité de la Ville, la direction des Affaires économiques à propos de la gestion du marché qui est en régie directe, le service dédié aux animaux de la direction des Espaces verts, les commerçants officiels du marché qui sont peu nombreux, en réalité. On se rend compte qu'il y a 13 vendeurs officiels et je ne parle pas de ceux qui vendent à la sauvette, et seulement 7 qui continuent à vendre des oiseaux. Et puis nous avons rencontré le service des Douanes, la Ligue de protection des oiseaux, l'Office français de la biodiversité qui ont tous effectué des contrôles sur le marché. Tous les acteurs auxquels nous avons parlé reconnaissent la même chose, à savoir des dysfonctionnements majeurs sur ce marché. La rénovation est l'occasion d'y répondre puisque nous avons une rénovation des halles mais aussi l'occasion de réviser le règlement du marché. C'est dans ce cadre que nous souhaitons intervenir depuis des mois. Cela reste un lieu de trafic, tout le monde reconnaît qu'il y a des trafics d'animaux sauvages depuis longtemps. En 2004, déjà un certain nombre de constats avaient été faits de cruauté, de vente d'espèces protégées, d'absence de traçabilité, de provenances douteuses. En 2013, une enquête a été faite par ce qui est aujourd'hui l'Office français de la biodiversité, des interpellations ont été faites, des saisies d'oiseaux, des condamnations, des amendes importantes infligées. En 2017, l'Office français, en collaboration avec la Préfecture de Police, avec la direction départementale de la Protection des populations ont fait de nouvelles opérations, ont de nouveau interpellé des trafiquants, saisi des oiseaux et cela a donné lieu à une plainte de la Ligue de protection des oiseaux. Il y a encore eu un contrôle en septembre 2020, de l'OFB, qui a permis de constater des irrégularités, que ce soient des vendeurs à la sauvette, ou même chez les vendeurs autorisés qui sont peu nombreux. La constatation qui s'impose est que ce lieu demeure un lieu de trafics et que l'on n'a pas réussi à y mettre fin. Par ailleurs, il faut reconnaître qu'il s'agit d'un marché vieillissant qui n'a plus beaucoup de charme, et que les tensions internes aux commerçants affectent sa fréquentation qui est très faible. C'est pourquoi nous envisageons la fin de ce marché aux oiseaux comme l'occasion de redynamiser, de rénover, d'améliorer le confort des commerçants et de mettre fin à ces trafics. C'est le travail que Jacques a effectué avec les équipes. Il faut évidemment accompagner les quelques commerçants qui ont un titre pour la vente aux oiseaux dans leur reconversion, dans leur adaptation et c'est en ce sens que nous avons souhaité que le vœu porté au départ par Corinne soit modifié. Je laisse la parole à Jacques et ensuite à Dorine au titre des activités économiques

d'accompagner dans ses missions, dans ses entretiens et dans la visite du marché lui-même.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Tu as donné de nombreux arguments, notamment sur le processus de réflexion que nous avons entamé dans Paris Centre et avec l'ensemble des services de la Ville de Paris concernés. Nous avons rencontré par ailleurs les acteurs du marché, c'est-à-dire à la fois les vendeurs à la sauvette, qui vendent illégalement des oiseaux, et les vendeurs officiels qui ne sont que 7 à vendre encore des oiseaux. L'un d'entre eux, selon l'Office français de la biodiversité avait d'ailleurs été soupçonné, pour ne pas dire plus, de vendre des espèces protégées. Ce que font sans doute massivement les « éleveurs » qui vendent à la sauvette et qui sont des gens qui font parfois subir des traitements particulièrement cruels aux oiseaux. Peut-être pas à dessein mais parce qu'ils les cachent dans les coffres des voitures afin qu'ils restent invisibles à ceux qui ne rechercheraient pas des espèces interdites à la vente parce que menacées. Ariel WEIL l'a dit, le marché aux oiseaux dysfonctionne. C'est un marché ancien, c'est d'abord un marché aux fleurs sur lequel sont ensuite venus se greffer des vendeurs d'oiseaux... *[coupure de réseau]*

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Jacques, nous t'avons perdu. Dans l'intervalle, Dorine, si tu souhaitais compléter un peu avant de redonner la parole à Jacques.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Volontiers Ariel, d'autant plus que dans les propositions qui ont été faites et dans la formulation des amendements, j'ai notamment contribué à faire avancer l'idée qu'il fallait évidemment indemniser les commerçants qui seraient amenés à cesser totalement leur activité. D'abord c'est normal d'accompagner des personnes qui vont perdre des moyens de subsistance. Cependant, alors que le marché aux oiseaux est ouvert une fois par semaine, c'est difficile de considérer que c'est leur unique activité leur permettant de vivre. Ce sont soit des marchands qui sont là le reste de la semaine pour vendre des fleurs et qui le dimanche pour certains, vendent aussi des oiseaux et de la nourriture pour les oiseaux, des petits équipements, etc. Pour ceux-là, il y aura une indemnisation. Pour ceux qui vont cesser totalement leur activité, je rappelle que sur les sept concernés, il doit y en avoir deux qui vont prendre leur retraite. Il y a un deuxième intérêt à cela, il me semble, que cela va aussi permettre, puisque qui dit indemnisation par la Ville de Paris dit nécessité de fournir leurs comptes, cela va permettre aussi d'avoir une idée objective de quoi on parle en termes économiques.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Dans cette situation, la Ville de Paris va requalifier le marché aux fleurs et le remettre dans une certaine modernité en supprimant cette pratique désuète et illégale de vente des oiseaux à la sauvette, y compris par des commerçants qui les détiennent dans des cages souvent surpeuplées et trop petites. Avant de présenter le vœu de l'exécutif en réponse au vœu présenté par Corine FAUGERON, je voudrais répondre aux élus qui sont intervenus. D'abord à Pacôme RUPIN, pour lui dire qu'un oiseau n'est pas un objet d'ornement, c'est un être sensible et la Ville fait un travail pour éviter cet achat parfois pulsionnel, de « coup de cœur », sans se rendre compte qu'il s'agit avant tout d'un être sensible et pas d'un bien meuble que l'on générerait comme un objet d'ornement. C'est cette prise de conscience de la population qui amène la Ville à agir ainsi. Pour répondre à Aurélien VERON, il est vrai que les enfants peuvent découvrir les oiseaux pour la première fois, la découverte d'un animal peut se faire au marché aux fleurs en croisant des oiseaux dans des cages, mais il s'agit d'un très mauvais message envoyé aux enfants que de leur faire croire que les oiseaux peuvent être heureux en cage et qu'un oiseau vit en cage. Cela survit en cage, avec une espérance de vie très réduite. En ce qui concerne le trafic, il est vrai que supprimer la vente des oiseaux sur le marché aux fleurs ne supprimera pas le trafic, cela n'en supprimera qu'une infime partie puisque la grande majorité se fait sur internet. Mais au moins la Ville ne se rendra-t-elle pas complice et c'est un message très important qu'elle envoie ainsi. À Luc FERRY qui disait que la Ville allait interdire la vente des animaux de compagnie, chiens et chat en particulier sur son territoire, je ne voudrais pas faire un cours d'éthologie, mais un chat et un chien vivent de façon non contrainte, en tous cas un chat en appartement ne vit pas dans des conditions contraires à ses besoins instinctuels et primaires. Un chien est un animal de meute et vit très bien à côté de l'homme et supporte très bien sa laisse. Un oiseau en revanche ne supporte pas la vie en cage, doit pouvoir s'envoler, gratter la terre et un oiseau n'a pas à être en cage pour faire plaisir aux humains, c'est contraire à l'éthique que nous défendons et que défendent la Ville et les écologistes. Le groupe écologiste a déposé un vœu qui demandait la fermeture immédiate du marché aux oiseaux. Au nom de l'exécutif et après discussion avec l'ensemble des groupes politiques, nous ~~proposons nous rallions~~ ici, en conseil de Paris Centre ~~un~~ vœu présenté ~~en commun~~ par le groupe Paris Centre en commun ~~et Parti communiste français~~ et le ~~groupe écologiste~~. Ce vœu ~~présenté au conseil de Paris Centre~~ tient compte, d'une façon mieux affirmée, des conditions dans lesquelles vont se trouver les commerçants auxquels on va interdire de vendre des oiseaux. Je ne doute pas que l'on puisse encore progresser en Conseil de Paris par la suite. ~~N~~là, nous vous proposons ~~donc~~ ~~un~~ vœu de compromis entre les différentes sensibilités ~~de la politique des uns et des autres~~, qui stipule, je cite :

« Le Conseil de Paris Centre émet le vœu que les services de l'Office français de la biodiversité, de la Préfecture de police et des douanes renforcent leurs opérations de contrôle contre les trafics d'animaux sauvages, que la Maire de Paris étudie les conditions de fermeture définitive du marché aux oiseaux dans le cadre de la modification du règlement intérieur et des travaux de rénovation du marché aux fleurs et que les commerçants du marché aux oiseaux concernés puissent bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel spécifique. »

~~Pour répondre à l'inquiétude exprimée par Corine Faugeron, je souligne Voilà le vœu que nous vous proposons. Vous avez bien compris~~ que lorsqu'il est dit « étudie les conditions de fermeture définitive du marché aux oiseaux », c'est bien une façon d'acter la fermeture définitive du marché aux oiseaux mais en en étudiant les conditions, à savoir à la fois la temporalité et les conditions d'accompagnement des commerçants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Jacques et comme Dorine a déjà développé le point de l'accompagnement, je propose que nous nous en tenions là pour ce qui est de la présentation de ce vœu et que nous passions au vote. Qui vote contre dans sa version présentée par Jacques ? Je vois 5 votes contre, toutes les voix d'opposition. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Le reste des voix est présumé pour. Le vœu est donc adopté par 19 voix pour.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté par 19 voix pour et 5 voix contre.

VPC-2021-02- Vœu déposé par le groupe Europe Écologie Les Verts relatif à une signalétique plus claire de la piste cyclable de la rue de Rivoli

Une version amendée a été transmise aux élus et fait l'objet du vote.

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Cette fois-ci, je vous présente un vœu tout à fait consensuel au sein de la majorité puisque j'en avais proposé une version et il a été amendé avec Florent GIRY et Boris JAMET-FOURNIER. C'est à propos de la piste cyclable Rivoli que vous connaissez tous et qu'il a fallu doubler dans l'urgence covidienne en raison de sa fréquentation. Laquelle continue à augmenter malgré le doublement de la piste. Ce vœu demande la pérennisation de ces quatre pistes pour vélo, ce qui est exemplaire, nous devrions avoir la même chose pour l'autre vélopolitain Sébastopol bientôt, afin de mieux l'aménager pour en clarifier l'itinéraire pour ses usagers. Cette pérennisation vise aussi à la sécurisation pour les cyclistes et pour

les piétons. Plus ce sera clair, mieux tout le monde comprendra bien et mieux ça se passera pour chacun. Je vous remercie de voter ce vœu dont je vais donner lecture :

« Considérant que la Ville de Paris mène depuis plusieurs années une politique ambitieuse en matière de reconquête de l'espace public au profit des modes de déplacement actifs (marche et vélo) ;

Considérant l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle réalisé par la Ville de Paris en 2019 sur la rue de Rivoli dans le cadre de son plan vélo ;

Considérant que les comptages automatisés de la fréquentation de cette piste cyclable font état de près de 3 millions de passages depuis son aménagement, et que ce nombre constitue une borne inférieure de sa fréquentation réelle, par l'absence de prise en compte des trottinettes notamment ;

Considérant l'aménagement d'une piste cyclable transitoire en mai 2020 permettant de doubler la capacité de la piste cyclable existante rue de Rivoli pour favoriser la décongestion des transports en commun dans le cadre de la sortie du premier confinement imposé par la crise sanitaire ;

Considérant la création d'un comité des mobilités actives piloté par la Mairie de Paris Centre qui rassemble associations, citoyen.ne.s et services de la Ville de Paris pour co-concevoir les aménagements de l'espace public en faveur de la marche et du vélo ;

Considérant la fréquentation observée sur la piste cyclable rue de Rivoli entre les deux confinements de 2020, qui a atteint régulièrement plus de 10 000 passages par jour en septembre, et plus de 12 000 passages certains jours, hors trottinettes ;

Considérant que la rue de Rivoli est un maillon essentiel de la ligne 1 du « Vélopolitain » permettant de relier Vincennes à La Défense, et constitue donc un aménagement cyclable structurant d'intérêt métropolitain ;

Considérant l'engagement de la Maire de Paris de pérenniser les aménagements cyclables transitoires pour accompagner durablement la pratique du vélo, mode de transport propre, silencieux, économe en espace et positif du point de vue de la sécurité routière ;

Corine Faugeron et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris Centre, du Groupe Paris Centre en Commun et du Groupe Communiste émettent le vœu que :

La Ville de Paris assure la pérennisation de l'aménagement cyclable transitoire de la rue de Rivoli en cohérence avec la piste déjà existante afin d'optimiser les conditions de sécurité et de confort des usager.e.s ;

La Mairie de Paris Centre organise une visite exploratoire avec les usager.e.s volontaires et les membres du comité des mobilités actives pour

identifier les évolutions à apporter à l'aménagement cyclable en vue de sa pérennisation ;

Un compte rendu du diagnostic ainsi réalisé soit envoyé à la Ville de Paris pour nourrir la conception de l'aménagement pérenne. »

Je vous remercie de voter ce vœu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Corine pour ce vœu. Je pense que Florent peut te répondre.

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre

Oui, comme Corine l'a rappelé, je veux souligner le travail partenarial qui a été engagé la semaine dernière pour examiner ensemble le contenu de ce vœu et le transformer en vœu de la majorité. Comme tu l'as dit, le succès des pistes cyclables transitoires en général et de celle de la rue de Rivoli en particulier est au rendez-vous et a permis à de nombreux Transiliens de se mettre ou se remettre au vélo après le déconfinement de mai 2020. En plus des comptages factuels du nombre de passages quotidiens qui permettent de voir l'ampleur de l'engouement suscité par cet aménagement, la Préfecture de région Île-de-France a confirmé la pertinence de ce dispositif dans un rapport publié en fin de semaine dernière. Ce rapport est public et j'invite tout le monde à le découvrir. Il est intitulé « Pistes cyclables provisoires en Île-de-France, bilan régional de la démarche après 6 mois : les cyclistes au rendez-vous des réalisations entre mai et octobre 2020 ». Ce rapport est en ligne sur le site de la BRIEA et je veux seulement citer ici textuellement les conclusions :

- première citation : « la mise en place des aménagements cyclables provisoires n'a aucun impact notable sur la circulation automobile sur le réseau routier national » ;

- deuxième citation : « la mise en place des aménagements cyclables provisoires n'a pas d'impact global sur la circulation à Paris » ;

- troisième citation : « d'après un sondage IFOP, 62% des habitants du grand Paris sont favorables à la pérennisation de tous les aménagements cyclables provisoires. Il est intéressant de noter que les habitants de la métropole hors Paris intra-muros y sont encore plus favorables, à 64%, que les Parisiens » ;

- dernière citation : « à Paris, les cyclistes ont été interrogés en douze lieux différents et il en ressort que 42% des cyclistes interrogés pratiquent le vélo depuis plus d'un an, 14% se sont mis au vélo après la grève des transports en décembre 2019 et 44% sont des néocyclistes depuis le 11 mai 2020. Il est également pointé le fait que la proportion de femmes cyclistes a augmenté, passant de 36% avant le confinement à 41% après. En termes de catégories socio-professionnelles, les néocyclistes sont majoritairement des employés et des professions intermédiaires. La situation post-confinement a ainsi fortement

développé l'usage du vélo chez les catégories socio-professionnelles dont la part est passée de 31% des cyclistes avant le confinement à 43% après le 11 mai 2020. »

- dernière phrase de la citation : « un quart des cyclistes interrogés viennent d'une commune autre que Paris. »

Ce rapport est donc très riche d'enseignements. Cette dernière information en particulier est très intéressante car elle contredit l'argument que l'on entend souvent de la part des détracteurs des aménagements cyclables qui est de créer artificiellement une opposition entre les Parisiens, peut-être « bobos », et les autres Franciliens. Elle démontre que le vélo est en train de devenir un transport comme les autres, parmi d'autres. D'après la dernière enquête globale transports, à l'échelle de la métropole du grand Paris, environ un quart des déplacements tous modes confondus qui passaient par Paris étaient le fait d'habitants de la petite couronne. Un ratio identique donc à la part des non parisiens observés sur les pistes cyclables de la capitale depuis mai 2020. Pour assurer la pérennisation de cette piste cyclable d'intérêt métropolitain, inscrite sur un itinéraire qui relie le Val-de-Marne aux Hauts-de-Seine, améliorer la sécurité, son confort d'usage avec l'aide des usagers, c'est tout naturellement que nous nous associons à ce vœu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Florent. Boris JAMET-FOURNIER ?

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris

Je suis content que nous ayons travaillé ensemble et que nous ayons pu aboutir au vœu présenté ce soir. J'ai deux choses à dire. Il est d'abord important de bien valoriser les structures qui existent déjà et notamment de manière récente le comité des mobilités actives qui a vocation à être dans ce vœu simplement pour ne pas disperser les énergies quand il y a des structures. Pour le coup, sur la mobilité, et le retour citoyen, cette structure est tout à fait centrale. La prochaine réunion est demain soir et il est important de bien valoriser ce qui existe déjà. La deuxième chose est que qu'il faut être le plus vigilant possible à dimensionner les réponses que nous voulons apporter aux problèmes que nous rencontrons. Là, nous avons travaillé ensemble pour trouver le dispositif de consultation le plus adapté. Un gros dispositif de consultation aurait certainement été trop lourd là où quelques ballades ensemble, avec des usagers peuvent suffire à faire la lumière sur ce qu'il faut améliorer, ce qu'il faut conserver sur ce beau dispositif qui visiblement contente non seulement les Parisiens mais aussi les habitants d'ailleurs comme l'a montré Florent.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci à tous et je précise que c'est donc la méthode pour cette mandature. On concerte, on aménage, on modifie s'il faut et chaque fois on associe les conseils de

quartiers riverains. Il y a une lettre d'information hebdomadaire sur tous les travaux. J'invite tous les élus et tous ceux et celles qui nous écoutent à souscrire, à s'abonner aux deux lettres, une lettre d'informations générales et une lettre « travaux », sur le site de la Mairie de Paris Centre.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

Monsieur le Maire et chers collègues, je partage votre enthousiasme pour le vélo et je suis heureux que ce mode de transport se développe. Les parkings souterrains se développent, les parkings en surface avec ces fameuses cages qui permettent de loger quelques vélos en sécurité. Il y a des axes qui vont dans le bon sens. Mais je crois que la vision binaire de dire que c'est ou le vélo, ou la voiture, est un axe dangereux. Vous avez entendu des associations de commerçants s'exprimer sur le sujet dans la presse. Des associations d'artisans s'expriment également. Les riverains commencent à confirmer que de moins en moins d'artisans font le déplacement à Paris Centre. Des personnes âgées, des personnes fragiles ou des riverains qui veulent que des personnes âgées ou fragiles leur rendent visite ont besoin que des non riverains puissent accéder à Paris Centre en voiture. Ces personnes ont aujourd'hui une vie sociale compliquée. Il y a un changement du métabolisme du centre qui est en jeu et je pense que la place du vélo n'est pas incompatible avec celle, réduite, de la voiture. La rue de Rivoli était un axe majeur qui permettait un peu de fluidité, aujourd'hui les conséquences sur la vie du quartier sont lourdes et je crois que cette pérennisation est un danger pour la vie sociale et économique du centre. Même si cette réduction de la voiture pouvait se faire d'une autre manière plus douce, et la fluidité du trafic, puisque les bouchons qui n'ont pas disparu, pouvait être résolu d'une manière plus intelligente par la synchronisation des feux, etc. L'avis des Franciliens sur la rue de Rivoli diffère et j'aimerais bien voir les sources sur cette fameuse rue de Rivoli. En tous cas pour la vie des habitants et des commerçants, cela a des conséquences très graves. Nous voterons contre ce vœu. Je devine la conclusion parce que je sais que la Mairie pousse à fond pour ce changement brutal de mode de vie des Parisiens. Je crois que le vélo est une très bonne chose mais que cette résolution binaire, cet étranglement de certains modes de déplacement est dangereux et préjudiciable pour l'avenir.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Aurélien VERON pour ces explications. J'invite tout le monde à consulter le lien que Florent GIRY a mis sur le *chat*. C'est la préfecture, ce n'est pas la ville et il y a non seulement des avis des Franciliens mais aussi des Parisiens et ils sont plutôt convergents. Je n'en ai lu que quelques extraits mais c'est stupéfiant. Je pense que nous serons amenés à débattre de ce sujet régulièrement. Je vous propose que nous passions au vote sur ce vœu dont vous avez reçu la version amendée dans vos boîtes. Qui vote contre ? Nous avons 4 voix contre. Qui s'abstient ? Une

abstention de Pacôme. Qui vote pour ? Si quelqu'un ne se reconnaît pas dans les votes contre ou pour et dans les abstentions, qu'il le dise. Par déduction, je compte 19 voix pour.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté par 19 voix pour, 4 voix contre et une abstention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le prochain vœu est présenté par le groupe Républicains et Libéraux. Il concerne les archives LGBTQI.

VPC-2021-03– Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux relatif aux archives LGBTQI

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

Le collectif Archives LGBTQI a lancé ce projet il y a plusieurs années. Ils ont rassemblé de nombreuses pièces, des pièces écrites, des enregistrements, des objets, qui rappellent l'histoire, la mémoire de la communauté ou des communautés LGBTQI. Ils cherchent un hébergement qui soit un peu à la croisée des chemins entre un travail d'archives, un travail de bibliothèque et un côté muséal, un côté exposition. Donc un espace vivant, un espace d'échanges, un espace qui puisse accumuler de nouvelles pièces pour étoffer cette histoire de la communauté qui à Paris a une histoire très ancienne. Paris est une ville très accueillante depuis très longtemps des gays et lesbiennes du monde entier qui venaient à Paris pour vivre cet esprit de liberté. Les années sida ont été dramatiques et très émouvantes pour tous. À Paris Centre, nous avons particulièrement un lien affectif fort avec cette communauté qui fait partie de l'histoire de ce quartier depuis une quarantaine d'années. La Mairie de Paris a déjà proposé une solution qui a été rejetée mais c'était la première. Notre vœu est d'arriver avant la fin de l'année 2021 à trouver un espace digne, un espace emblématique pour accueillir ce collectif, avec un espace qui leur laisse l'autonomie dans la gestion de ces archives et de la manière de les faire vivre parce qu'il faut que cela soit très vivant et très interactif. J'aimerais que ce lieu soit à Paris Centre parce que je crois en cet attachement pour cette histoire au moment où Paris Centre a malheureusement perdu quelques adresses emblématiques, avec Les Mots à la Bouche, une des deux boulangeries qui a dû fermer et puis le Tango et d'autres espaces qui sont menacés. Si on arrivait à ancrer cet héritage, cette mémoire dans Paris Centre, mais aussi l'avenir, je crois que cela serait un acte fort de la Mairie de Paris. J'aimerais avoir le soutien de la Mairie de Paris Centre pour que nous travaillions ensemble à trouver un espace. Il leur faut 400 à 550 mètres carrés et puis garder cet esprit d'autonomie dans la

gestion de ces archives, objets et enregistrements. Merci de votre attention et de votre soutien, je l'espère.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Une explication de vote de Yohann ROSZÉWITCH et puis ensuite une réponse de Gauthier CARON-THIBAUT.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je vous informe que je ne prendrai pas part au vote, ayant suivi dans le cadre de mes fonctions professionnelles ce dossier de création d'un centre d'archives LGBTQI jusqu'aux dernières élections. J'avais notamment eu l'occasion de porter la position de la structure professionnelle au cours de réunions organisées par la Ville de Paris. Ma participation à ce vote pourrait entretenir une confusion qu'il est préférable d'éviter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Une demande d'explication de vote de la part de Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère déléguée de Paris Centre

Simplement pour rappeler que doter Paris d'un centre d'archives LGBTQI est une urgence qui dure. Le collectif des archives le disait déjà en 2017. Il y a un intérêt à la fois pédagogique, scientifique mais aussi militant à ce centre, pour rappeler à toutes et à tous et à celles et ceux qui ont souvent été effacés des récits officiels. À la lecture du vœu de mon collègue de droite, je me suis dit que nous avons gagné, que c'était la dernière grande victoire idéologique et joyeuse, vous qui critiquez si souvent les actions, les plaidoyers voire même les subventions des collectifs et des associations LGBTQI, vous êtes convaincus, vous êtes de notre côté. Mais cela serait beaucoup trop simple de résumer à l'explication d'Aurélien VERON l'histoire des LGBTQI qui est également l'histoire de nos luttes. Assez naïvement convaincue par votre sincérité, j'ai quand même admiré votre habileté à reprendre mot à mot ou presque les communiqués de presse du collectif. Mais ou presque, car vous parlez de neutralité. Or la neutralité n'existe pas dans l'histoire des LGBTQI. C'est une histoire qui a été façonnée par des souffrances, par les discriminations, par les violences mais aussi par des amours, souvent beaucoup plus fortes que toutes les haines, et je voudrais ajouter ce soir, beaucoup plus fortes que les hypocrisies. Nous continuerons notre engagement plein, entier et sincère auprès de ces luttes et de ces associations et de ces collectifs. Nous déposerons d'ailleurs en Conseil de Paris un vœu du groupe écologiste sur ce sujet qui nous tient à cœur depuis longtemps. Nous nous abstiendrons face à ce vœu. Et comme nous sommes le 21 janvier et que c'est la date anniversaire d'une grande autrice bisexuelle, je vais terminer en vous citant

un grand pan de notre matrimoine qui est *Une chambre à soi*: « La vérité ne peut être atteinte qu'en rassemblant une grande variété d'erreurs. » Je vous remercie donc de participer à cet effort.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Raphaëlle RÉMY-LELEU, je passe la parole à Gauthier CARON-THIBAUT pour une réponse.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris

Il ne s'agira pas vraiment d'une réponse mais d'une explication de vote du groupe Paris Centre en commun. Mes chers collègues et cher Aurélien VERON, nous sommes ravis de voir que les élus de droite du Conseil de secteur s'intéressent au projet des archives LGBTQI. Nous sommes d'autant plus ravis que vous devez être, à mon avis, bien seul dans votre groupe à voir ce projet d'un œil bienveillant même si certains doivent se faire violence pour voter en faveur de luttes qu'ils combattent par ailleurs. Est-il utile de rappeler qu'à Paris, c'est la gauche qui, sous les quolibets de la droite, a soutenu les associations LGBTQI? Est-il utile de rappeler les positions de votre famille politique sur les droits des personnes LGBTQI, comme le mariage, la GPA ou la PMA? Est-il utile de rappeler les accointances de la Présidente de Région avec des élus ou des mouvements proches de Sens commun et de la Manif pour tous qui ont permis à la haine d'envahir les rues de Paris? Cela fait dix ans que la Ville, les services de l'État et les associations travaillent à ce projet, que des lieux ont été proposés et des subventions versées. Nous souhaitons que ce projet d'archives aboutisse le plus vite possible et nous regrettons que des solutions n'aient pas été trouvées et acceptées de part et d'autre. Nous sommes en début de mandature et le dossier doit trouver un nouveau souffle en lien avec le collectif, nous en convenons tous. Si nous sommes ravis de vous voir personnellement vous intéresser à ce sujet, nous ne souhaitons pas oublier qui sont les alliés des LGBTQI. Nous vous soutenons dans votre combat interne dans votre famille politique mais nous nous abstiendrons sur ce vœu car nous ne pouvons laisser croire que vous êtes à la pointe de ce combat quand votre famille politique est à la pointe du recul des droits de tous et toutes.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole? Une explication de vote par Shirley WIRDEN et puis Julien ROUET pour un mot de conclusion.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Rapidement, parce que je m'inscris totalement dans l'esprit des réponses de Raphaëlle et de Gauthier. Au début de l'année, je veux croire au changement, aux

bonnes surprises et à la sincérité de ce vœu. Mais j'avoue qu'il me laisse sans voix, d'où l'abstention de notre groupe lors du vote sur ce vœu. Je pense que le travail des archives est mené avec la ville et les associations et que c'est complexe. Je suis très étonnée de la place que la droite essaye d'y prendre. Je ne vais pas répéter ce que mes collègues ont très bien dit et nous nous abstiendrons également car il est hors de question de voter contre mais un doute nous fera nous abstenir.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Julien ROUET pour une réponse courte, factuelle.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Je me permets de prendre la parole parce que je trouve que vos réponses sont de petite politique. Vous ne nous connaissez pas, vous ne connaissez pas notre parcours, vous ne savez pas si j'ai par exemple passé beaucoup de temps dans les associations homosexuélisées. Ne mettez pas en doute notre sincérité quand on se permet de porter des vœux comme cela. Vous avez remis en doute notre sincérité, nous ne sommes certainement pas hypocrites en portant ce vœu, nous sommes extrêmement attachés aux LGBTQI et cela fera peut-être l'objet d'un futur vote, mais ce qui se passe actuellement dans le quartier, alors je sais, Monsieur le Maire que votre cabinet est en lien avec Le Tango pour le sauver, mais on voit surtout que le quartier est en train de mourir, que les lieux homosexuels sont en train de partir, que notre quartier est en train de perdre son âme. Ce n'est pas en mettant des arcs-en-ciel sur les passages piétons qu'on le sauvera. Je trouve que vos réponses sont vraiment regrettables par rapport à un vœu qui est sincère et dont je sais que si je me suis engagé sur sa liste avec Aurélien, c'est aussi parce que je le sais sincère sur ces sujets-là. Nous allons voter pour et avec fierté et nous sommes ravis de voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je crois que tous ceux qui le souhaitaient ont parlé. Un certain nombre d'abstentions traduisent justement non pas une adhésion à l'ensemble du vœu mais la volonté de ne pas voter contre. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? Nous allons les compter. Je demande à Catherine ARRIAL de m'assister. 18 abstentions. Une absence de prise de part au vote. Nous allons compter les votes pour : 5 votes pour. Le vœu est adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté par 5 voix pour, 18 abstentions et 1 élu ne prend pas part au vote.

VPC-2021-04 – Vœu déposé par Pacôme RUPIN pour le groupe Indépendants et Progressistes relatif à la restructuration de l’Espace Jeunesse et Sport au 7, rue de la Ville-Neuve dans le 2^e arrondissement et sa réouverture au public

Une version amendée a été transmise aux élus et fait l’objet du vote.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Merci Monsieur le Maire. Ce vœu concerne les locaux de la Ville de Paris situés au 7, rue de la Ville-Neuve dans le 2^e arrondissement. J’ai préparé ce vœu avec Brigitte VANDEGARDEN qui était élue dans le 2^e arrondissement lors du mandat précédent et qui a beaucoup travaillé sur ce projet qui a été voté par les habitants du 2^e arrondissement sur le budget participatif à deux reprises pour deux sujets différents mais dans le même local en 2016 et en 2018. Je remercie Yohann ROSZEWITCH qui a eu la gentillesse de vouloir trouver un accord avec ce vœu pour qu’il soit voté par la majorité. À chaque fois que vous me proposerez ce genre de choses, vous pourrez compter sur moi, l’objectif étant de faire avancer les sujets. Il est vrai qu’avec l’actualité du moment, il est compliqué de faire avancer les projets, mais ce projet mérite de voir l’aboutissement de ces années de travail en confiant ce local à une association. J’ai le sentiment que dans les modifications qui ont été demandées par Yohann, il y a une volonté que la Ville de Paris et plus précisément la Mairie de Paris Centre reprennent en main ce projet de local dédié à la jeunesse. C’est cela le plus important, de dédier un service public à la jeunesse. Je vais donc résumer le vœu. Il est demandé que soit « poursuivie la dynamique déjà enclenchée en désignant plusieurs associations proposant une activité en faveur de la jeunesse pour l’animation du premier étage. Que soit fourni sur l’enveloppe des budgets participatifs le mobilier pour le premier étage. Que soit organisé le retour de l’AS Centre de Paris hébergé provisoirement dans les locaux de l’ex mairie du 2^e arrondissement. Que soient récupérés en équipement de proximité des locaux pour permettre de renforcer l’ancrage local d’un site pluri-associatif en faveur de la jeunesse. » Je souhaitais vous dire qu’au-delà des modifications et du vœu porté par mon groupe et par le groupe Paris en commun, je serai attentif au suivi et à la mise en place de ce projet.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le député. Yohann ROSZEWITCH pour compléter ce vœu proposé par Pacôme RUPIN et amendé au nom du groupe.

Yohann ROSZEWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Chers collègues, merci Pacôme RUPIN d’avoir déposé ce vœu et d’avoir accepté les amendements déposés par le groupe Paris en commun. Comme vous le savez,

les anciennes mairies des 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements ne sont plus des équipements de proximité, même si plusieurs associations continuent d'y être hébergées. Nous n'avons plus la main pour une gestion directe et nous cherchons depuis le début de la nouvelle mandature des solutions pour héberger au mieux les associations qui nous sollicitent fortement. J'en profite pour remercier le cabinet du maire et la MVAC de Paris Centre qui se démènent pour trouver des solutions à proposer à ces associations. Nous travaillons depuis plusieurs mois à la reprise en gestion directe de cet espace jeunesse du 2^e arrondissement. Je connais bien aussi Jacques BOUTAULT qui, je crois, a quelques éléments de contexte et d'historique. Nous souhaitons donc profiter de ce vœu pour reprendre en gestion directe l'occupation de ce lieu en le récupérant comme équipement de proximité pour y accueillir des activités associatives avec une gestion tout en gardant les objectifs initiaux des projets du budget participatif, à savoir l'hébergement de l'association AS Centre de Paris et d'associations axées sur la jeunesse. Compte tenu de la perte d'occupation que l'augmentation de ce site induit, du manque grandissant de locaux associatifs depuis le regroupement des arrondissements, vue l'importance attribuée à ces espaces à nos associations locales et la vocation associative de ces locaux, il nous semble important de pouvoir les affecter à la DDCT, de pouvoir les récupérer en gestion propre. C'est pourquoi nous avons proposé d'ajouter les considérants suivants :

« - Considérant que plusieurs associations ont répondu à cette consultation ;

- considérant que la DJS n'a pas vocation à s'occuper de ce type d'équipement recevant du public dont l'accès se fait de manière autonome sans agent sur site ;

- considérant que la vocation de ces locaux est avant tout associative et que leur objectif est avant tout l'accueil d'associations qui œuvrent en faveur de la jeunesse ;

- considérant le besoin d'espace pour les associations locales de Paris Centre et la nécessité d'optimiser l'occupation totale du site, qui vise actuellement à mettre 400 mètres carrés à disposition de deux associations uniquement. »

Nous avons enfin proposé les deux attendus suivants qui complètent le vœu initial :

- « Que soit poursuivie la dynamique déjà enclenchée en désignant plusieurs associations proposant une activité en faveur de la jeunesse pour l'animation du premier étage et que soit récupéré en équipement de proximité ces locaux pour permettre de renforcer l'ancrage local d'un site pluri-associatif en faveur de la jeunesse. »

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons donner la parole à Jacques qui demande une explication de vote et qui, en tant que maire du 2^e arrondissement a évidemment une bonne connaissance de ce dossier.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. J'ai non seulement une bonne connaissance de ce dossier mais j'en suis à l'origine, puisqu'en 2014 cela faisait partie du programme des écologistes dans le 2^e arrondissement. En lien avec le conseil de la jeunesse, nous avons opéré une concertation pour voir quels étaient les besoins des jeunes adolescents et nous avons observé en particulier qu'il était, pour certains, difficile de trouver des lieux pour se réunir et qu'il importait de créer un nouveau lieu. Malheureusement, je dois dire que nous sommes aujourd'hui dans un consensus et je m'en réjouis, mais à l'époque la Ville de Paris ayant refusé de financer ce type de projet, avec les jeunes, nous avons donc entamé une dynamique avec mon adjointe de l'époque, Brigitte VANDEGARDEN, pour faire en sorte que les jeunes s'impliquent dans ce projet et construisent eux-mêmes le contour du projet qu'ils souhaitaient et l'inscrire pour le financer au budget participatif. Comme le projet était d'une ampleur financière importante, nous l'avons découpé en deux lots, ce qui a permis de le financer sur le budget participatif une première fois en 2016, en faisant le pari qu'il serait voté à nouveau en 2018. Grâce à la dynamique des jeunes qui ont fait une bonne campagne, le projet a été adopté. C'était l'historique qu'il fallait rappeler. La mise en œuvre de la rénovation de ce lieu, car je rappelle que c'est une ancienne cuisine centrale qui avait été désaffectée par les élus précédents des mandatures précédentes. C'est un lieu tombé en désuétude depuis 1985 et qui était inoccupé et que nous avons décidé de rénover. Le problème était que dans les rez-de-chaussée était située une association très importante pour Paris Centre, à savoir l'AS Paris Centre, association de football dont l'équipe féminine marche très bien dans les championnats, qui a des locaux au rez-de-chaussée et que nous avons provisoirement accueilli en mairie du 2^e arrondissement. Le vœu est très bien parce qu'il demande exactement ce que nous avons souhaité, c'est-à-dire que le lieu soit réoccupé par l'association qui l'occupait au rez-de-chaussée, l'AS Paris Centre, et que le premier étage soit géré par une association sur la base d'un cahier des charges qui permet d'associer les jeunes au projet qu'ils veulent voir être mis en œuvre dans le local pour que non seulement les associations puissent répondre aux besoins mais que cet équipement devienne un équipement de proximité pour la jeunesse de Paris Centre. Je voterai évidemment favorablement pour ce vœu ainsi que le groupe écologiste.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Jacques BOUTAULT. Je confirme en effet que dès l'été nous avons cherché à récupérer la gestion directe de ce lieu. Affaire à suivre, donc, l'Adjointe à la Maire de Paris Anouch TORANIAN m'a indiqué aujourd'hui qu'elle y était favorable, mais nous resterons tous groupés sur ce dossier. Je crois que nous sommes tous d'accord, s'il n'y a pas d'autre demande d'explication de vote, je propose que nous passions au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu amendé est adopté à l'unanimité ce qui permet de souhaiter un joyeux anniversaire à Pacôme RUPIN qui a proposé ce vœu. C'est aussi l'anniversaire de Virginia Woolf, citée par Raphaëlle REMY-LELEU et à nouveau par Shirley WIRDEN qui rappelle que nous avons offert ce livre dans sa nouvelle traduction intitulée *Un lieu à soi*, traduction plus féministe par Marie Darrieussecq. Nous l'avons offert aux agents de la mairie du 4^e arrondissement.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous terminons ici le conseil. Je fais trois annonces très rapides.

Je l'ai dit et Yohann ROSZEWITCH l'a évoqué, c'est ce mercredi 27 la journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité. Nous aurons une cérémonie qui sera réduite cette année à peau de chagrin. Elle se tiendra à huis-clos. Nous avons invité un certain nombre d'intervenants. Nous les maintiendrons en ce qui concerne Alain Wagner, président de l'association Histoire et mémoire du 3^e arrondissement, et puis un historien, Vincent Duclert qui est un spécialiste des génocides et de celui du Rwanda en particulier, et qui dirige la commission d'investigation. En revanche, hélas, nous n'aurons pas de classes comme c'était prévu et nous n'aurons pas non plus le chœur de la Garde républicaine pour des raisons liées au protocole sanitaire. La cérémonie sera réduite, je serai accompagné de Yohann ROSZEWITCH et de Karine BARBAGLI. Je regrette et j'espère que nous pourrions prochainement nous réunir tous, les élus mais aussi avec les classes et la jeune génération puisque l'idée est celle d'un moment de transmission.

Dans un autre ordre d'idées, je vous rappelle qu'il y a une tombola organisée et qu'elle mobilise les fonds qui sont traditionnellement alloués aux cérémonies de vœux en salle des fêtes dans les quatre mairies d'arrondissement de Paris Centre et qui n'auront lieu dans aucune d'entre elles cette année. Nous avons souhaité utiliser une partie de ces fonds pour stimuler le pouvoir d'achat des ménages en cette période, et celui des commerçants et artisans. Cette tombola permet aux habitants de gagner des bons d'achat chez les commerçants et artisans indépendants du quartier qui se sont inscrits dans une première phase qui s'est ouverte en décembre. Les inscriptions sont ouvertes pour les habitants. Vous êtes déjà 900 à vous être inscrits en quatre jours, ça part très bien. Vous avez encore un

peu de temps pour vous inscrire. Je compte sur tous les élus pour porter ce beau projet qui est aussi un projet de lien social dans cette période où il est réduit.

Je voulais aussi annoncer le prochain rendez-vous du café du Maire. C'est une forme de débat citoyen, une fois par mois et le prochain sera le 6 février à 10h30. Tout le monde est invité. Il y a une lettre d'information qui est préparée par toutes les équipes qui y passent beaucoup de temps, une lettre d'information générale, une lettre d'information sur les travaux. Inscrivez-vous, abonnez-vous sur le site de la Mairie Paris Centre.

Je vous remercie pour ce premier conseil dématérialisé, et j'espère que nous pourrons bientôt nous réunir tous et toutes ensemble. Merci à tous les services, à toutes les équipes qui ont permis le bon déroulé de cérémonie. Merci aux élus.

La séance est levée à 21h40.